



Région  
**Centre-Val de Loire**

Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 19.08.31.10**

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**CAP FILIERES**  
**Approbation du cadre d'intervention du CAP Semences**  
**3<sup>ème</sup> génération**  
**Approbation d'une convention**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **13 septembre 2019** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire ;

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 06 septembre 2019 ;

## DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions) et d'approuver la convention de mise en place du CAP SEMENCES 3EME GENERATION (**annexe 1**), le budget prévisionnel (annexe B – enveloppe prévisionnelle de 988 630 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (762 870 € sur le budget agriculture) et les crédits FEADER (225 760 €) sous réserve du vote des crédits).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 13 SEPTEMBRE 2019**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE SEMENCES 3EME  
GENERATION  
2019-2023**

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du **13 septembre 2019 (CPR n°19.08.31.10)**, ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**Et**

**La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire**, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par Monsieur Philippe NOYAU, Président,

**Et**

**La FNAMS - FEDERATION NATIONALE DES AGRICULTEURS MULTIPLICATEURS DE SEMENCES**, Siret : 31890674000010, ayant son siège 74 rue Jean-Jacques ROUSSEAU 75001 PARIS, représenté par son Président, Monsieur Thomas BOURGEOIS,

**d'autre part,**

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

**VU** le régime notifié SA.50388 (2018/N) ex 39618 aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

**VU** le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles".

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région,

**VU** la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 19.04.31.03 du 13 septembre 2019 adoptant le programme relatif au CAP SEMENCES 3EME GENERATION 2019-2023

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - Objet**

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP SEMENCES 3EME GENERATION ».

### **ARTICLE 2 – Rappel des enjeux de la filière**

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Enjeu n°1 : Développer des systèmes de productions compétitifs et économes en intrants, tout en maintenant l'excellence qualitative
- Enjeu n°2 : Accompagner et anticiper les évolutions des systèmes de cultures régionaux
- Enjeu n°3 : Evaluer les effets du changement climatique et limiter les impacts sur les cultures et la ressource en eau
- Enjeu n°4 : Faire connaître les atouts de la semence et du plant certifié pour répondre aux enjeux de demain.

**ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)**

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

**ARTICLE 4 - Budget**

La Région prévoit une subvention globale maximum de **988 630 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (762 870 € sur le budget agriculture) et les crédits FEADER (225 760 €) sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP SEMENCES 3EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

**ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP SEMENCES 3EME GENERATION**

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

**Versement des crédits**

Les modalités de versements, de contrôle et de reversement seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le Payeur régional du centre.

**ARTICLE 6 - Durée du CAP SEMENCES 3EME GENERATION**

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

**ARTICLE 7 - Suivi du CAP SEMENCES 3EME GENERATION – Avenant****1. Compte rendu annuel**

La Chambre régional d'agriculture Centre-Val de Loire et la FNAMS adressent un rapport annuel d'activités à la Région.

**2. Bilan à mi-parcours**

Deux ans après la signature du contrat, la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire et la FNAMS adressent un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

**3. Fin de contrat – Evaluation**

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP SEMENCES 3EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

**ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »**

La Chambre régional d'agriculture Centre-Val de Loire et la FNAMS s'engagent à mettre en place et à animer le CAP SEMENCES 3EME GENERATION.

**ARTICLE 9 - Information**

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

La Chambre régional d'agriculture Centre-Val de Loire et la FNAMS s'engagent également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP SEMENCES 3EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

**ARTICLE 10 – Litiges**

**10.1** En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

**10.2** En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'Orléans.

**Fait en trois exemplaires originaux,  
à Orléans, le 13 septembre 2019**

**POUR LA REGION  
le Président du Conseil régional**

**POUR LE BENEFICIAIRE  
Pour la Chambre Régionale  
d'Agriculture du Centre-Val de  
Loire  
Le Président**

**François BONNEAU**

**Philippe NOYAU**

**POUR LE BENEFICIAIRE  
Le Président de la FNAMS**

**Thomas BOURGEOIS**

**STRATEGIE ET PLAN D'ACTION DE LA FILIERE SEMENCES ET PLANTS EN REGION  
CENTRE – VAL DE LOIRE**

FNAMS, Chambre régionale d'agriculture du Centre – Val de Loire, Comité Centre et Sud, GNIS, FR CUMA, BIOCENTRE, VEGEPOLYS, Chambre d'agriculture du Cher, Chambre d'agriculture du Loiret, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, Chambre d'agriculture de l'Indre, Chambre d'agriculture de l'Indre-et-Loire, Hommes et Territoires, ONCFS, Fédération Régionale des Chasseurs, ADAPIC, Jouffray-Drillaud, AREFA



**CAP FILIÈRE**  
**SEMENCES ET PLANTS**  
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



## STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS DE LA FILIERE SEMENCES ET PLANTS EN REGION CENTRE – VAL DE LOIRE

### CAP FILIERE Semences et Plants 3ème génération

#### Synthèse des éléments du diagnostic de filière

Premier exportateur mondial, premier producteur européen (16% de la surface européenne), troisième marché intérieur derrière les Etats-Unis et la Chine, la France est sans aucun doute LE pays des semences et plants. Le chiffre d'affaires du secteur semences est évalué à 3,3 milliards d'euros pour la campagne 2016-2017 et a connu un taux de croissance moyen de 4% pour les dix dernières campagnes. Les exportations représentent 49% du chiffre d'affaires. Le solde de la balance commerciale « semences » est de près d'un milliard d'euros en 2016-2017.

L'avantage concurrentiel de la France en matière de production de semences est bien connu. Il est dû à des milieux pédoclimatiques favorables à la production de nombreuses espèces mais surtout au savoir-faire et aux investissements en équipements spécialisés réalisés par les agriculteurs et les entreprises. A ces conditions favorables, s'ajoute une remarquable structuration de la filière qui permet de gérer efficacement les questions d'intérêt général via son Interprofession et un environnement réglementaire qui lui ont permis de conserver une multiplicité exceptionnelle d'acteurs et de compétences. Cependant, l'avantage compétitif de la France peut être remis en cause du fait de l'amélioration de l'expertise de pays concurrents et de la multiplication des contraintes réglementaires au champ et dans les usines, notamment avec la réduction rapide de matières actives et en l'absence de solutions alternatives. Certaines espèces risquent aujourd'hui de se retrouver en impasses techniques, les entreprises pourraient délocaliser ces productions dans d'autres pays (exemple de la lutte contre l'apion en production de trèfle violet semences). Il faut alors être conscient que de par leurs investissements conséquents en France, ces entreprises transnationales ne quitteront pas le pays à la première difficulté, mais leur départ serait évidemment définitif.

Depuis le dernier diagnostic établi lors de l'élaboration du projet CAP Filière Semences et Plants de deuxième génération 2015-2019, les surfaces de multiplication ont progressé de 5.8% au niveau national (+21 075 ha – données 2017/2018). La production de semences reste une filière dont les surfaces et les volumes d'échanges peuvent être très fluctuants, du fait des résultats techniques (niveaux de production, accidents climatiques, etc) et des reconstitutions/libérations des stocks.

La plus forte progression concerne les productions de semences fourragères (+22 730 ha), et en particulier les semences de légumineuses fourragères (luzerne +13 974 ha / trèfle incarnat +1 195 ha / trèfle violet +6 346 ha) et quelques autres espèces en forte progression ces dernières années (betteraves et chicorées, lin et chanvre, pois protéagineux). L'augmentation des surfaces de production de légumineuses correspond à un contexte de marché porteur (marché des SIE et Plan protéines pour l'élevage) et aux difficultés de niveau de production observées ces dernières années au niveau national. Les productions de plant de pommes de terre françaises continuent leur évolution (+18.6%) pour répondre à la fois à une augmentation de la production nationale (réponse à de nouveaux marchés suite à une hausse sensible de la demande industrielle en Europe), et à des marchés à l'export spécifiques. Une hausse de production est prévue au niveau français, dont 5 à 8% devraient être produits en région Centre – Val de Loire. Une nouvelle dynamique se met en place, avec un retour de la zone de production de plants à proximité des utilisateurs. Aujourd'hui, 60% des plants de pomme de terre produits en région Centre – Val de Loire sont utilisés dans la région, et n'alimentent que 30% du besoin régional.

Les surfaces de multiplication de semences potagères se sont également fortement développées (+28.5% = +5 500 ha), en grande partie pour approvisionner les marchés export, qui atteignent un nouveau record historique.

La très forte augmentation des surfaces est portée par les légumes secs : pois potager et haricot avec +3 071 ha (+57%), et la lentille avec un doublement des surfaces de multiplication (+910 ha).

Les surfaces de production de semences en Agriculture Biologique sont elles aussi en forte progression, toutes espèces confondues à l'exception des semences potagères. Elles ont doublé depuis le dernier diagnostic. La progression des surfaces de production en AB sur la sole nationale est toujours en augmentation et accentue encore la demande. Si, en semences de grande cultures, l'augmentation des surfaces de production a permis d'amorcer une diminution du nombre de dérogations, le nombre de dérogations reste toujours important pour les potagères (pour des raisons d'absence des variétés demandées d'origine AB) et pour les fourragères qui continuent de représenter plus de la moitié des demandes de dérogation (fort développement de la demande, notamment à destination de l'alimentation des ruminants, difficultés techniques de production des semences,...).

Autre évolution importante depuis le dernier diagnostic, c'est l'évolution de ce système dérogatoire, avec la fin de ce système pour un nombre conséquent d'espèces, et des espèces toujours en dispositif de « gestion particulière » (comme la luzerne par exemple). La fin des régimes dérogatoire et l'accroissement de la demande sur le marché national est porteur pour le développement de surfaces de multiplications en semences biologiques dans les années à venir. En plant de pomme de terre, le système dérogatoire arrive également à son terme. L'innovation variétale s'accélère avec des caractères de résistance (exemple mildiou), ce qui sécurise la production et devrait permettre un développement soutenu dans les années à venir. Pour alimenter les filières de l'aval, une production de plant devra s'organiser.

Sur la période 2013-2018, la région Centre – Val de Loire a particulièrement participé au dynamisme du secteur semencier français. Suite à la fusion des régions, la région se retrouve sur la troisième place du podium concernant les surfaces de production, derrière l'Occitanie (fusion du Languedoc et Midi-Pyrénées) et la Nouvelle Aquitaine (fusion de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes). Cependant, sur la même échelle que le dernier diagnostic avec les anciennes régions, la progression des surfaces de multiplication en région Centre – Val de Loire la place en tant que première région française, devant Midi-Pyrénées. Elle était deuxième en 2013.

Ce dynamisme s'explique par plusieurs facteurs : ses milieux pédoclimatiques variés ainsi que les possibilités d'irrigation sur de nombreux bassins permettent de multiplier une large gamme d'espèces sur tout le territoire. C'est également un bassin historique de production de semences avec une filière bien structurée et un réseau d'agriculteurs multiplicateurs très techniques.

La progression des surfaces de fourragères est plus forte en région Centre – Val de Loire qu'au niveau national. Comme déjà évoqué précédemment, cette progression de surface concerne tout particulièrement les productions de semences de légumineuses fourragères, luzerne et trèfles. Le Berry, au sud de la région Centre – Val de Loire, bassin historique de production de semences de légumineuses fourragères, a vu ses surfaces de production considérablement augmenter : 66% de l'augmentation des surfaces régionales de multiplication luzerne se sont faites dans l'Indre et le Cher, 82% pour le trèfle incarnat et 53% pour le trèfle violet. Dans le cas du trèfle violet, de fortes augmentations de surfaces sont aussi observées dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.

La production de plant de pommes de terre peut continuer sa progression en région Centre – Val de Loire, mais les investissements matériels post-récolte restent un frein à une progression plus importante. La dynamique mise en place par le Comité Centre et Sud en Centre – Val de Loire a été étendue aux départements limitrophes du sud de l'Ile-de-France avec la création de deux outils collectifs regroupant dix agriculteurs sur 160 ha de plants de pomme de terre.

La forte progression des surfaces de multiplication de protéagineux concerne principalement des surfaces de pois, dont les surfaces ont augmenté dans tous les départements mais plus particulièrement dans le Loiret (surfaces triplées) et l'Eure-et-Loir.

Concernant les productions certifiées en Agriculture Biologique, l'accroissement des surfaces de production de semences de céréales à paille a bénéficié à la région Centre – Val de Loire, qui se maintient à un niveau de l'ordre de 20% des surfaces de multiplication nationales ; la même tendance est observée en protéagineux. Concernant les fourragères, malgré une progression des surfaces (+40%), la région perd des parts comparé à la sole nationale, et ce depuis 2011, du fait du développement de nouveaux opérateurs dans d'autres régions (part de la région stable depuis 2012, autour de 15% des surfaces nationales de multiplication).

Au niveau de la région Centre – Val de Loire, les surfaces de multiplication ont augmenté de manière plus importante qu'au niveau national, mais l'augmentation du nombre de multiplicateurs, bien que plus importante que le niveau national, n'est pas proportionnelle aux surfaces. Deux explications, d'une part les contrats de multiplication sont réalisés sur des surfaces plus importantes en région Centre – Val de Loire (du fait de la configuration des exploitations), et d'autre part les espèces pour lesquelles les augmentations de surfaces ont été les plus importantes sont des productions avec des contrats sur des surfaces généralement plus grandes (légumineuses fourragères, légumes secs, coriandre, céréales, etc). Si le nombre d'agriculteurs multiplicateurs a progressé dans tous les départements, c'est dans les départements du Cher et de l'Indre que l'augmentation a été la plus forte. Le réseau de multiplicateurs de la région Centre – Val de Loire est reconnu pour sa technicité, il est important que tous ces nouveaux multiplicateurs soient accompagnés, notamment techniquement, lors des premières années de production.

Le secteur semences et plants français poursuit sa forte dynamique, qui se traduit par une évolution nette des surfaces de production, pour répondre à la fois à une demande croissante au niveau national et à l'export. La région Centre – Val de Loire a fortement participé à cette dynamique, la diversité de ses terroirs ayant permis d'augmenter les surfaces de production pour des espèces variées (potagères, fourragères, protéagineux, pommes de terre, ...). Le contexte agricole est aussi favorable à la diversification en production de semences (éligibilité aux SIE pour certaines productions, recouplage des aides PAC pour les fourragères, agriculteurs en recherche de diversification).

Conclusion sur les forces et faiblesses de la filière semences et plants en région Centre – Val de Loire :

#### **Forces :**

- La région Centre – Val de Loire est un acteur majeur dans la dynamique nationale de production de semences et de plants, et notamment leader pour certaines espèces.
- Le territoire régional propose une diversité de terroirs adaptés à une large gamme d'espèces à multiplier.
- La filière régionale est bien organisée et des partenariats inter-filières sont développés avec une dynamique collective forte entre producteurs.
- Les agriculteurs multiplicateurs sont très techniques et encadrés via les contrats de multiplication.
- Ces productions sont source de valeur ajoutée et contribuent à la biodiversité présente sur le territoire.
- Cette filière génère de l'emploi localement.
- Il existe des moyens localement pour développer l'expérimentation, le développement et l'innovation, et pour favoriser le développement au bénéfice de l'ensemble des acteurs.

#### **Faiblesses :**

- Les possibilités ou non d'irrigation conditionnent la présence d'un grand nombre de cultures sur la région.
- Il est difficile de trouver et de fidéliser de la main d'œuvre occasionnelle, en particulier dans les zones de production isolées.
- La disparition rapide de certaines matières actives peut compromettre la pérennité de certaines espèces dans la région.

## Les enjeux de la filière régionale semences et plants

Compte-tenu des éléments du diagnostic, les enjeux identifiés comme prioritaires par les partenaires de la filière semences et plants régionale sont les suivants :

- Enjeu n°1 : Développer des systèmes de productions compétitifs et économes en intrants, tout en maintenant l'excellence qualitative
- Enjeu n°2 : Accompagner et anticiper les évolutions des systèmes de cultures régionaux
- Enjeu n°3 : Evaluer les effets du changement climatique et limiter les impacts sur les cultures et la ressource en eau
- Enjeu n°4 : Faire connaître les atouts de la semence et du plant certifié pour répondre aux enjeux de demain

## Les axes stratégiques

La mise en œuvre de la politique régionale définie plus haut se déclinera à travers cinq axes stratégiques :

### **Axe A : Faire évoluer les pratiques par l'expérimentation, la recherche et l'innovation pour accélérer la transition agroécologique**

#### Thème 1 : Obtenir des références technico-économiques sur des itinéraires économes en intrants

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est un enjeu environnemental fort pour l'agriculture française. Le plan Ecophyto 2 a comme objectif de réduire de 25% d'ici 2020 le recours aux produits phytosanitaires, en mobilisant l'ensemble des solutions techniques disponibles et efficaces, et de réduire de 50 % à l'horizon 2025 le recours aux produits phytosanitaires.

Les productions de semences et plants s'intègrent dans un marché mondialisé. L'excellence de la qualité sanitaire de la production est obligatoire, et elle est très souvent liée à des cahiers des charges réglementaires ou commerciaux. La pérennité des productions réalisées en région Centre – Val de Loire est conditionnée par l'adaptation des techniques de production aux nouvelles contraintes réglementaires, tout en gardant leur compétitivité. Aujourd'hui avec la disparition dans un délai très court de matières actives chimiques au niveau communautaire, et avec la programmation de nouveaux retraits à venir, certaines productions sont mises à mal, et d'autres se retrouvent en impasse technique par manque de solutions. Ainsi même si la Région Centre – Val de Loire est reconnue pour la technicité de ses producteurs, il ne faut pas oublier que les contrats sont annuels pour leur grande majorité et que le souci, légitime, des établissements semenciers est avant tout de sécuriser leurs approvisionnements. Il faut garder à l'esprit que les établissements semenciers, souvent implantés dans le monde entier, peuvent délocaliser rapidement les productions vers des zones indemnes de certains bio-agresseurs ou vers de pays dans lesquels les contraintes en matière de réglementation phytosanitaire sont moindres.

Le travail d'expérimentation engagé dans les deux premiers projets de filière a permis d'apporter des éléments de réponses sur plusieurs thématiques (tests de produits de biocontrôle pour lutter contre certaines maladies ou ravageurs par exemple) mais la recherche de solutions nouvelles, innovantes et plus économes en intrants doit se maintenir. Les acteurs de la filière souhaitent **poursuivre l'expérimentation régionale** sur les stations existantes, pour proposer des solutions adaptées aux systèmes de productions locaux.

#### Thème 2 : Comprendre l'écologie des ravageurs pour adapter de nouveaux moyens de lutte alternative

Comme toute culture, les productions de semences et plants sont soumises à de multiples bioagresseurs et notamment à certains ravageurs qui peuvent être particulièrement préjudiciables. Le rendement des cultures est impacté mais également la qualité des productions : graines tâchées/trouées donc non commercialisables, problèmes de germination. Les dégâts sur les cultures ont tendance à augmenter ces dernières années avec l'apparition de ravageurs émergents jusque-là absents de la région Centre – Val de Loire, l'apparition de

ravageurs résistants à certains insecticides et la disparition de matières actives de synthèse. Tout cela conduit, ou va conduire dans un délai très court, à des impasses techniques et peut-être à la disparition de certaines productions de la région.

Or, ces ravageurs et la dynamique des populations ne sont pas toujours bien connus. C'est le cas des phases de développement qu'ils passent hors des parcelles agricoles et des différents ravageurs et parasites qui pourraient contribuer à limiter leur développement. Or, une connaissance approfondie de leur cycle et de leur biologie permettrait d'identifier des leviers et des moyens nouveaux de lutte alternative inconnus jusqu'alors : impacts des cultures de service pour favoriser leurs prédateurs, lutte à des périodes différentes ou à des stades du ravageur différents, etc. L'appui d'entomologistes et le concours de laboratoires de recherche publique spécialisés dans ce domaine semble une piste de travail intéressante pour acquérir des connaissances sur ces thématiques.

### Thème 3 : Concevoir et s'approprier les nouvelles technologies au service de la filière Semences et Plants

L'innovation, et plus spécifiquement les nouvelles technologies, sont des leviers de compétitivité importants pour la filière. L'essor des nouvelles technologies a ouvert de vastes perspectives sur par exemple la détection des ravageurs et maladies, les outils d'aides à la décision, des matériels automatiques, connectés, autoguidés, etc, et une multitude d'acteurs sont apparus sur ces nouveaux marchés.

Un des freins identifiés expliquant le peu de nouvelles solutions utilisables aujourd'hui en culture porte-graine est une méconnaissance de la filière par les acteurs de l'AgTech. Faire connaître la filière et ses besoins est donc un préalable au développement de solutions innovantes pour les semences et plants.

Un premier travail a été entamé à la fin du deuxième projet de filière. Il a mis en évidence que la filière Semences et Plants avait plusieurs besoins bien spécifiques mais très hétérogènes entre les productions et qu'il existait plusieurs solutions intéressantes mais qui n'étaient pas encore adaptées à ces productions. Ce travail doit être poursuivi en se concentrant sur quelques thématiques précises pour les approfondir. Il faudra bien étudier la faisabilité technico-économique de nouvelles solutions pour répondre à ces besoins. En parallèle, il s'agira de mobiliser des apporteurs de solutions sur ces problématiques sélectionnées afin de faire émerger des projets. Ces projets pourront ensuite être testés sur les stations expérimentales de la région Centre et/ou chez des agriculteurs multiplicateurs.

## **Axe B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques**

### Thème 1 : Renouveler et développer le réseau de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire

Les surfaces de production des cultures porte-graine ont augmenté depuis le diagnostic du deuxième CAP Filière. Entre 2015 et 2018, les surfaces ont augmenté de 15% à l'échelle de la région Centre – Val de Loire, ce qui représente une augmentation de près de 5 000ha. Cette augmentation de surfaces s'est traduite par une augmentation de 8% du nombre d'agriculteurs multiplicateurs, cela est très positif pour la filière ! Cependant, la moyenne d'âge des agriculteurs multiplicateurs est, comme pour tout le monde agricole en général, assez élevée et un grand nombre d'exploitants vont cesser leurs activités dans les années qui viennent. Connaître précisément le réseau actuel des agriculteurs multiplicateurs (pyramide des âges, structures d'exploitants) permettra d'établir un diagnostic sur la filière et de connaître les besoins futurs en renouvellement. L'accompagnement de la transmission des exploitations typées semences pour une reprise de ces ateliers et le renforcement des liens avec les services installation des Chambres d'agriculture sont des pistes à travailler pour favoriser le passage du flambeau entre les générations et ainsi maintenir un réseau dynamique de multiplicateurs dans la région.

Les forums semences, instaurés lors du premier projet de filière, sont des lieux d'échanges privilégiés entre agriculteurs multiplicateurs ou candidats à la multiplication, établissements semenciers et plus largement tous les acteurs de la filière.

Ce sont maintenant des événements incontournables de la région, et en novembre 2018 a eu lieu le sixième « Forum semences et plants » à Tours. Dans le deuxième CAP, ce ne sont pas

moins de 500 agriculteurs qui ont participé à ces journées d'échanges et de découverte de la filière.

### Thème 2 : Accompagner les multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques

Le nombre de multiplicateurs a augmenté ces dernières années en région Centre – Val de Loire (+ 8% du nombre de multiplicateurs depuis 2015). Ces nouveaux multiplicateurs nécessitent un accompagnement technique plus important et plus ciblé pour favoriser leur réussite dans ces productions et donc leur engagement à long terme dans la filière. Les productions de cultures porte-graine et de plants sont en effet des activités qui requièrent de la technicité pour répondre aux exigences de qualité stricte de ces productions. Lorsque les normes ne sont pas atteintes, le lot peut être refusé à la commercialisation et conduire à une perte financière pour l'agriculteur et à des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises semencières. La **rencontre avec des agriculteurs-multiplicateurs** plus expérimentés permet un partage d'expérience et une montée rapide en compétences.

Ces productions nécessitent un nombre important d'opérations culturales tout au long de leur cycle qui peut nécessiter du matériel très spécifique. Pour des nouveaux multiplicateurs ou pour des multiplicateurs qui souhaiteraient se diversifier sur d'autres productions de porte-graine, l'accès à ce matériel spécifique peut poser problème : ce matériel peut être rare, souvent cher (pas de production en grande série, ou un seul distributeur en France). Ne pas en disposer peut-être bloquant pour avoir accès à certains contrats. Il existe plusieurs façons d'avoir accès à ce matériel spécifique : achat neuf ou occasion, location, appel à la prestation, CUMA, copropriété. Mais il n'existe à l'heure actuelle aucun **outil qui recense les matériels spécifiques** présents en région Centre – Val de Loire et leur mode d'accès (location, prestation, ...). De plus, les charges de matériel représentent une part non négligeable du coût de production de certaines espèces de porte-graine (jusqu'à 30% pour certaines espèces de semences potagères). Il est indispensable d'accompagner les producteurs sur une meilleure **optimisation de ces charges de mécanisation** pour maintenir leurs performances économiques.

Par rapport au matériel spécifique et innovant, il y a une forte demande de la part des agriculteurs-multiplicateurs pour l'organisation de démonstrations sur ces techniques, elles sont nécessaires pour qu'ils s'approprient ces techniques nouvelles, qui peuvent être en rupture forte avec leur système actuel d'exploitation. Les agriculteurs sont les interlocuteurs les mieux placés pour parler du matériel qu'ils utilisent, mais ils n'ont pas toujours les compétences en communication et les outils pour organiser ce genre de journées. **Rendre les agriculteurs autonomes dans la démonstration** permet également de démultiplier le nombre de visites organisées dans la région et de les rendre acteurs du développement de leur filière.

### Thème 3 : Accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs

Plusieurs productions de semences et plants nécessitent des matériels spécifiques, peu fréquents sur le marché et coûteux. Les **aides aux investissements** mises en place lors du précédent projet de filière ont permis de soutenir plus de soixante-dix agriculteurs (contre une vingtaine dans le premier CAP). Les acteurs de la filière souhaitent remettre en place cette initiative, à la fois pour encourager de nouveaux multiplicateurs à démarrer des productions de semences et pour maintenir un niveau de technicité important et reconnu des multiplicateurs du territoire. Cet accompagnement permet de soutenir des investissements qui s'avèrent indispensables pour mettre en œuvre des techniques de production permettant de contribuer aux objectifs d'efficacité de l'utilisation de l'eau (sondes, station météo, ...), de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbage mécanique, traitement localisé sur le rang, ...), de démarrage d'une activité spécifique (secoueuse à mâche, planteuse, ...) ou d'amélioration de la qualité des lots (trieurs optiques, ...).

De plus, certaines évolutions réglementaires récentes, comme l'interdiction de la matière active diquat, oblige les agriculteurs multiplicateurs à investir dans du matériel de récolte spécifique (faucheuse, andaineuse) pour continuer à produire certaines semences comme les légumineuses fourragères. L'arrêt du diquat impose également aux producteurs de plants de pomme de terre d'investir dans des broyeurs de fanes spécifiques adaptés à cette culture (déflecteur, culture en billons).

### Thème 4 : Développer des groupes de multiplicateurs pour répondre aux enjeux de demain

Les agriculteurs multiplicateurs font face à une évolution rapide de leurs systèmes de production : développement de l'Agriculture Biologique, développement de nouvelles techniques de production (récolte sans dessiccants chimiques, couverture du sol), disparition de certaines matières actives de synthèse, etc. Ces évolutions rapides mettent les agriculteurs au défi d'innover pour trouver des solutions adaptées à leurs systèmes de production, leurs territoires, leurs cultures. Les démarches collectives sont de formidables moteurs d'innovation en agroécologie. Le travail en groupe permet de progresser ensemble plus sereinement, en mutualisant le travail, les succès et les échecs.

La mise en relation d'agriculteurs et les accompagnements proposés dans les groupes comme les GIEE permet des innovations techniques tout en sécurisant les agriculteurs-multiplicateurs sur la prise de risque sur ces nouvelles techniques. « Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

#### Thème 5 : Faire face aux difficultés de recrutement de la filière

La filière semences et plants nécessitent de nombreux emplois saisonniers. Mais ces emplois sont souvent méconnus et/ou décriés (contrats saisonniers courts, pénibilité, etc). Les embauches se font selon différents types de recrutement : groupements d'employeurs, CUMA, étudiants, communautés étrangères, ... Les professionnels sont confrontés à de multiples difficultés lorsqu'il s'agit d'employer de la main d'œuvre saisonnière sur leurs exploitations : multiplicité de contrats à gérer, vieillissement des saisonniers habituels et des jeunes générations moins attirées par ces contrats, manque d'assiduité pour certains saisonniers, problèmes de transports dans les zones rurales isolées, réglementation évolutive, etc. Pour faire face à certaines de ces difficultés, le **travail sur l'image des métiers de l'agriculture**, et plus particulièrement ceux de la filière semences et plants, initié par le GNIS doit être poursuivi. Les métiers de cette filière sont multiples ainsi que les profils et compétences recherchés.

De plus, la disponibilité régionale en main d'œuvre saisonnière est variable d'un type de production à l'autre, toutefois des complémentarités entre productions de semences et autres productions agricoles (maraîchage, pomme de terre...) peuvent permettre d'attirer de la main d'œuvre saisonnière avec des durées de contrats plus longues. Un premier travail dans ce sens a été engagé dans le CAP Filière 2G, il faut maintenant terminer cette étude en réalisant une **cartographie des besoins en main d'œuvre saisonnière** pour la filière semences et plants régionale. C'est la première étape nécessaire avant de réfléchir à de la mutualisation. En effet, les autres filières agricoles de la région rencontrent les mêmes problématiques en recrutement. Il est donc impératif d'initier des **actions trans-filières** pour échanger sur nos besoins, nos contraintes, les actions déjà mises en place ou celles qui ont échoué.

### **Axe C : Anticiper le changement climatique pour s'adapter, l'atténuer pour durer**

#### Thème 1 : Adapter les systèmes de production de semences et plants aux évolutions climatiques

Un constat : le climat est en train de changer et cela va impliquer des changements au niveau régional dans un avenir proche. Quelques chiffres parlants : d'ici 2035 (15 ans !), il va se passer la même hausse de température que celle vécue durant l'ensemble du siècle dernier. Sans changements dans les activités humaines, le réchauffement est estimé à +4°C en 2100. Les accords de la COP21 veulent limiter cette augmentation à +2°C. Cette augmentation de la température engendre notamment l'avancement des stades des cultures (vendanges avancées de 14 jours en 50 ans en région Centre - Val de Loire, la date de floraison des pommiers avance en moyenne de deux jours par décennie à Angers). L'augmentation des périodes échaudantes et le stress hydrique expliquent pour plus de 50% la stagnation des rendements en blé observée depuis le début des années 2000. La quantité annuelle des précipitations ne semble pas évoluer de manière nette, en revanche la répartition dans l'année va évoluer (pluviométrie en juillet-août très faible), cela aura un impact sur nos itinéraires de conduite des cultures. Une diminution du nombre de jours de gel par an (divisé par deux à horizon 2080) pose également question pour les cultures avec un besoin important de vernalisation, pour la gestion des intercultures (gélives), pour la gestion des bio-agresseurs.

Un **diagnostic fin des perspectives d'évolution climatique** permettrait d'étudier quels seront les impacts pour la filière semences et plants régionale : les cultures impactées et celles qui le seront moins, l'adéquation entre les ressources en eau et les besoins de plantes, etc.

Des **pistes d'adaptation** comme des stratégies d'évitement ou des nouvelles conduites culturales (dates et modes de semis, ...) pourront ainsi peut-être être identifiées dès maintenant et testées sur quelques cultures.

Thème 2 : Préserver les ressources en eau en développant des systèmes d'irrigation plus économes et plus efficaces en eau

L'irrigation est un facteur essentiel de rendement en production de semences et plants. Une mauvaise alimentation en eau des plantes est un élément limitant pour implanter et produire des semences de qualité. Ces productions sont globalement moins consommatrices en eau que d'autres cultures, toutefois les agriculteurs multiplicateurs doivent apporter l'eau à des périodes-clés afin qu'elle soit le mieux valorisée selon les besoins propres à chaque espèce ou groupe d'espèces.

Il est donc primordial pour une meilleure gestion de la ressource en eau et pour l'optimisation des systèmes, d'approfondir l'expérimentation afin de proposer des références techniques pour les cultures porte-graine et les plants. Ces références techniques permettront de piloter au plus juste les apports d'eau en fonction des besoins de la plante. Elles pourront être valorisées au travers de plusieurs supports : le **référentiel des besoins en eau des cultures porte-graine et plants** élaboré lors du premier CAP Filière et actualisé avec de nouvelles cultures et de nouvelles références ou bien l'utilisation **d'Outils d'Aide à la Décision** pour piloter l'irrigation. Il est également stratégique d'étudier des **systèmes d'irrigation innovants** existant dans d'autres filières et/ou d'autres projets pour évaluer leurs intérêts techniques, économiques et environnementaux ainsi que leur adaptabilité sur des productions porte-grain en région Centre – Val de Loire.

Thème 4 : Répondre aux sollicitations des multiplicateurs sur les questions de ressource en eau pour sécuriser leurs productions

Comme l'ensemble de la production agricole, les productions de semences et de plants sont soumises à une gestion de l'eau d'irrigation. En région Centre, pour certaines espèces, la possibilité d'irriguer conditionne la mise en place de contrats de multiplication et reste un facteur déterminant pour diversifier les espèces cultivées, sécuriser la production, et par là même la rentabilité et la pérennité des exploitations agricoles de la région.

La région Centre – Val de Loire présente des possibilités d'accès à l'eau intéressantes pour l'irrigation, nécessitant toutefois d'être confortées et développées pour le maintien de l'activité de production. Les démarches à suivre pour mettre en place des projets d'irrigation sont parfois longues et peu claires pour les agriculteurs. Un **appui pour la constitution des dossiers** permettrait de faciliter les démarches des agriculteurs souhaitant mettre en place ou pérenniser une activité de multiplication.

**Axe D : Développer des cultures de service par et pour la filière semences et plants**

Thème 1 : Mettre au point un mélange mellifère utilisable en jachère pluriannuelle et compatible avec la filière semences

Cette étude sur la mise au point d'un mélange mellifère utilisable en jachère pluriannuelle et adapté aux zones de production de semences potagères a débuté en 2016 dans le deuxième projet de filière suite à un conflit d'usage en 2012. En effet, les jachères « environnement en faune sauvage », financées par les fédérations des chasseurs étaient suspectées de détourner les abeilles domestiques des champs de carotte porte-graine à cause de certaines espèces très mellifères dans les jachères. Or les agriculteurs multiplicateurs louent des ruches à des apiculteurs pour assurer la pollinisation de leurs cultures porte-graine). Une expérimentation a été menée de 2016 à 2018 et a permis de concevoir un mélange « semences » qui a été testé en grandes parcelles chez des multiplicateurs volontaires. Ce premier mélange et sa composition restent à finaliser pour améliorer son implantation et son intérêt pour les syrphes qui sont de précieux auxiliaires de culture et pollinisateurs importants pour la carotte porte-graine.

Le projet est de concevoir un mélange de jachères mellifères, favorables aux pollinisateurs sauvages et domestiques, pluriannuel, et non problématique pour les zones de production de semences.

Thème 2 : Développer la production de semences d'espèces locales à destination des cultures de service

Les maîtres d'ouvrages, les gestionnaires d'espaces, les agriculteurs qui mettent en place des cultures de services souhaitent de plus en plus utiliser des plantes de provenance locale pour leurs projets d'aménagements ou de restauration dans différents milieux. D'autres pays européens ont déjà développé des filières d'approvisionnement en végétaux d'origine locale et des signes de qualité garantissant l'origine géographique. En France, la Fédération des Conservatoires Botanique, l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité ont mis en place depuis 2014 la marque collective « Végétal Local » pour garantir et contrôler l'origine de ces végétaux sauvages au travers d'un cahier des charges détaillé et rigoureux, prévoyant un système de contrôle (assuré par des auditeurs indépendants) et une traçabilité. En région Centre – Val de Loire, les arbres et arbustes locaux sont déjà utilisés et promus par de nombreux acteurs. Il pourrait être intéressant de faire de même pour les semences des cultures de service.

Thème 3 : Communiquer sur les cultures de services et leurs intérêts en production de semences et plants, et prévenir les conflits d'usage

Les initiatives à destination des cultures de services (intercultures, CIVE, ETC.) par différents organismes (Chambres d'agriculture, INRA, ...) sont en fort développement ces dernières années. Leur intérêt agronomique est reconnu et elles peuvent contribuer pleinement à la transition agroécologique : limitation de l'érosion, maîtrise du salissement des parcelles, diminution des apports des engrais azotés, réservoir de biodiversité, etc.

Cependant, les agriculteurs, mais également une partie des organismes ignorent souvent les problèmes qu'elles peuvent causer avec d'autres cultures et notamment les productions de semences (pollution pollinique). Pour éviter des conflits d'usage, le développement des cultures de service dans les zones de production de semences doit se faire de façon concertée entre tous les acteurs.

**Axe E : Communiquer sur les semences et plants certifiés, les atouts de la filière et son projet et piloter le projet**

Thème 1 : Communiquer sur les avantages des semences et plants certifiés

La région Centre-Val de Loire est une des régions où le taux d'utilisation de semences certifiées est le plus faible, notamment en céréales à paille et fourragères. Les services apportés par la semence certifiée ne sont pas suffisamment mis en avant. Le désengagement de l'utilisation de semences certifiées sur certaines espèces peut à terme compromettre les efforts de recherche de variétés adaptées aux conditions agronomiques régionale ou faire courir un risque sanitaire important et préjudiciable à l'ensemble de la région (par exemple : parasites de quarantaine en plants de pomme de terre, carie ou ergot des céréales, graisse du haricot, etc). Par ailleurs, les utilisateurs ne connaissent pas bien le travail d'une station de semences et ce qu'implique le cahier des charges de la certification officielle des semences, ni le temps mis par les sélectionneurs pour créer de nouvelles variétés.

Les acteurs de la filière souhaitent promouvoir les semences et plants certifiés pour augmenter leur utilisation. Il faut en particulier communiquer via différents relais d'information sur le faible écart économique entre semences certifiées et semences fermières, sur les avantages non chiffrables de l'utilisation de semences certifiées et sur les risques, notamment sanitaires, de l'utilisation de semences et plants non contrôlés.

Thème 2 : Communiquer sur les atouts de la filière, améliorer sa visibilité et piloter le projet

La visibilité et la cohérence de la filière, des métiers, de l'identité semences de la région et les dispositifs CAP Filière étaient peu développées avant la mise en place du CAP 2G. La filière semences apparaissait souvent comme peu accessible aux non avertis, et était globalement méconnue. Elle est pourtant une filière d'excellence régionale comme nationale, offrant notamment une balance économique significativement positive et une opportunité de diversification des productions plus qu'intéressante dans le contexte réglementaire actuel. L'organisation de la filière, la technicité des multiplicateurs et des stations de semences, la qualité des variétés créées par la recherche privée française ainsi que la haute qualité et fiabilité des productions de semences françaises sont autant d'arguments reconnus à l'international et participant au rayonnement de la région et de la France.

Un travail de communication a été mis en place entre 2015 et 2019 avec la création d'une charte graphique commune à tous les CAP Filières fin 2018 et la création d'un site internet commun en 2019. Les partenaires du CAP Filière Semences et Plants doivent maintenant s'approprier et utiliser ses outils pour démontrer que la filière semences et plants est ouverte,

porteuse, qu'elle recrute, mais également qu'elle est soutenue par la Région, notamment par le biais de dispositifs d'accompagnement comme le CAP Filière Semences et Plants. Cette démonstration doit être réalisée auprès d'un public le plus large possible mais plus particulièrement auprès des agriculteurs et de la prescription.

Le pilotage du projet comprend notamment l'animation des comités de filière, le suivi voire l'organisation des diverses rencontres nécessaires à la mise en œuvre des actions, le bilan à mi-parcours, le suivi de la relation avec le Conseil Régional, les réponses aux questions sur le projet... Il est prévu qu'il soit assuré par la FNAMS et la CRAC, dans le prolongement de la configuration actuelle.

## Plan d'actions de la filière semences et plants

### **Axe A : Faire évoluer les pratiques par l'expérimentation, la recherche et l'innovation pour accélérer la transition agroécologique**

Action A.1 : Obtenir des références technico-économiques sur des itinéraires plus économes en intrants

Action A.2 : Comprendre l'écologie des ravageurs pour adapter de nouveaux moyens de lutte alternative

Action A.3 : Concevoir et s'approprier les nouvelles technologies au service de la filière Semences et Plants

### **Axe B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques**

Action B.1 : Favoriser l'installation des agriculteurs-multiplicateurs et le développement de leurs exploitations

Action B.2 : Accompagner les agriculteurs multiplicateurs dans la transmission de leur entreprise

Action B.3 : Accompagner les multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques : renforcer l'accompagnement des nouveaux multiplicateurs pour sécuriser le démarrage de leur production

Action B.4 : Accompagner les multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques : optimiser les charges de matériel spécifique aux semences et plants

Action B.5 : Accompagner les multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques : rendre les agriculteurs autonomes sur la démonstration d'outils ou de techniques innovantes

Action B.6 : Accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs

Action B.7 : Développer des groupes de multiplicateurs innovants pour répondre aux enjeux de demain

Action B.8 : Faire face aux difficultés de recrutement de la filière

### **Axe C : Anticiper le changement climatique pour s'adapter, l'atténuer pour durer**

Action C.1 : Adapter les systèmes de production de semences et plants aux évolutions climatiques

Action C.2 : Préserver les ressources en eau en développant des systèmes d'irrigation plus économes et plus efficaces en eau

Action C.3 : Optimiser l'utilisation de l'eau pour sécuriser la filière semences et s'adapter au changement climatique

Action C.4 : Répondre aux sollicitations des multiplicateurs sur les questions de ressource en eau pour sécuriser leurs productions

**Axe D : Développer des cultures de service par et pour la filière semences et plants**

Action D.1 : Mettre au point un mélange mellifère utilisable en jachère pluriannuelle et compatible avec la filière semences

Action D.2 : Développer la production de semences d'espèces locales à destination des cultures de service

Action D.3 : Communiquer sur les cultures de services et leurs intérêts en production de semences et plants, et prévenir les conflits d'usage

**Axe E : Communiquer sur les semences et plants certifiés, les atouts de la filière et son projet et piloter le projet**

Action E.1 : Communiquer sur les avantages des semences et plants certifiés

Action E.2 : Communiquer sur les atouts de la filière, améliorer sa visibilité et piloter le projet

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>  |   |
|--|---|
| <b>AXE A : Faire évoluer les pratiques par l'expérimentation, la recherche et l'innovation pour accélérer la transition agroécologique</b> |   |
| <b>Action A.1 : Obtenir des références technico-économiques sur des itinéraires économes en intrants</b>                                   |   |
| 1. Contexte et problématique de la filière   | <p>La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est un enjeu environnemental fort pour l'agriculture française. Le plan Ecophyto 2 a comme objectif de réduire de 25% d'ici 2020 le recours aux produits phytosanitaires, en mobilisant l'ensemble des solutions techniques disponibles et efficaces, et de réduire de 50 % à l'horizon 2025 le recours aux produits phytosanitaires.</p> <p>Cependant, les productions de semences et plants s'intègrent dans un marché mondialisé. L'excellence de la qualité sanitaire de la production est obligatoire, et elle est très souvent liée à des cahiers des charges réglementaires ou commerciaux. La pérennité des productions réalisées en région Centre - Val de Loire est conditionnée par l'adaptation des techniques de production aux nouvelles contraintes réglementaires, tout en gardant leur compétitivité.</p> <p>Aujourd'hui avec la disparition dans un délai très court de matières actives chimiques au niveau communautaire, et avec la programmation de nouveaux retraits à venir, certaines productions sont mises à mal, et d'autres se retrouvent en impasse technique par manque de solutions.</p> <p>Il est nécessaire de trouver de nouvelles façons de produire et de tester les nouvelles solutions économes en intrants qui arrivent sur le marché. Chaque production étant très spécifique, les approches sont donc nombreuses.</p> <p>Les résultats des essais seront utilisables aussi bien en Agriculture Conventiennelle qu'en Agriculture Biologique : désherbage mécanique, produits de biocontrôle contre les ravageurs, techniques de récoltes sans dessiccants, etc.</p> |
| 2. Objectifs de la filière   | Face aux enjeux environnementaux de diminution de l'utilisation des intrants, mettre en place des expérimentations pour développer des techniques alternatives, utilisables en Agriculture Conventiennelle et en Agriculture Biologique. Tout l'itinéraire cultural est concerné mais les priorités portent sur les questions de désherbage, de lutte contre les bio-agresseurs (maladies et ravageurs) et de récolte.  |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention  | <p><u>Désherbage</u> : conception d'itinéraires techniques et de conduites culturales adaptés au désherbage mécanique, cultures concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Céréales à paille</li> <li>- Légumineuses fourragères, notamment le trèfle violet</li> <li>- Potagères</li> </ul> <p><u>Maladies fongiques</u> : en particulier les maladies inféodées aux semences de céréales, et aux potagères. Exemples :</p>   |

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
|                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Céréales à paille</i> : Fusarioses (<i>Fusarium sp.</i>, <i>Microdochium sp.</i>) : test de solutions de biocontrôle pour lutter contre les fusarioses et leur impact sur la faculté germinative ; Carie ; Ergot</li> <li>- <i>Potagères</i> : fusariose sur carotte, rouille blanche sur radis</li> <li>- <i>Plants de pomme de terre</i> : protection des plants avant plantation avec des nouveaux produits phytosanitaires ou de biocontrôle</li> </ul> <p><u>Maladies virales</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Plants de pommes de terre</i> : Virus, principalement PVY : itinéraire de protection de la culture avec des produits de biocontrôle en adaptant la dose et la fréquence, en fonction des types de variétés (calcul de la biomasse en situation CVL)</li> </ul> <p><u>Maladies bactériennes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Plants de pomme de terre</i> : bactéries responsables de la maladie de la jambe noire : comportement au champ de ressources génétiques, en situation pédoclimatique du CVL</li> </ul> <p><u>Ravageurs</u> : Tests de produits de biocontrôle et/ou d'attractifs pour lutter contre certains ravageurs particulièrement nuisibles en semences. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Fourragères</i> : Apions du trèfle, Tychius de la luzerne, ...</li> <li>- <i>Protéagineux</i> : Bruches des protéagineux (pois, féveroles)</li> <li>- <i>Potagères</i> : méligèthes et altises des radis, bruches de la lentille</li> <li>- <i>Plants de pommes de terre</i> : Taupin, ravageur en fort développement en région CVL, gestion dans la rotation de l'exploitation, rôle des inter-cultures, intérêt du travail du sol</li> </ul> <p><u>Récolte</u> : Poursuite des essais sur la maîtrise des opérations de récolte sans produit dessiccant de synthèse sur légumineuses fourragères (trèfles, luzerne), et espèces potagères (radis, chicorées). Des démonstrations « bout de champ » sur le matériel de fauchage-andainage seront organisées sur les étés 2019 et 2020.</p> <p>Pour les semences, les expérimentations sont mises en place sur la station de Saint Germain du Puy (18) et chez des agriculteurs multiplicateurs pour la station d'Ouzouer le Marché. Si cela est possible, certaines expérimentations seront mises en place chez des agriculteurs multiplicateurs en Agriculture Biologique.</p> <p>Pour les semences, les expérimentations feront l'objet d'un compte-rendu technique annuel. Une visite de la station de Bourges est organisée tous les ans. Les partenaires de la filière sont invités.</p> <p>Pour les plants de pommes de terre, les résultats seront valorisés via des réunions techniques de groupe, différents supports de présentation, des fiches pratiques, des plaquettes d'information, ...</p> |
| 4. Bénéficiaire de la subvention | FNAMS<br>Comité Centre et Sud   |

|  |   |
|--|---|
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats : maintien des productions en région Centre – Val de Loire par l’obtention et la diffusion aux agriculteurs multiplicateurs de nouvelles méthodes liées à l’itinéraire cultural, adaptées au contexte agricole Centre – Val de Loire, et permettant de répondre aux évolutions réglementaires.</p> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d’essais réalisés par an</li> <li>- Nombre de démonstrations, de visite d’essais et de réunions bout de champ organisées</li> <li>- Nouvelles techniques utilisables</li> </ul>  |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | 2019-2023   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l’action                | FNAMS   |
| 8. Partenariat   | FNAMS / Comité Centre et Sud  |
| 9. Coût total estimé                                     | <p><b>283 376 €</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FNAMS</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>164 576 €</b> d’expérimentation</li> <li>- <b>9 000 €</b> d’investissement en matériel (station météo connectée, capteurs et sondes pour travail sur des OAD)</li> <li>- <b>17 600 €</b> de transfert (1 visite des essais / an, 3 jours de travail pour la préparer, synthèse annuelle des essais soit 5 jours de travail)</li> </ul> </li> <li>- <b>Comité Centre et Sud</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>71 400 €</b> d’expérimentation</li> <li>- <b>20 800 €</b> de transfert</li> </ul> </li> </ul> |
| 10. Aide Régionale                                       | <p><b>106 213 €</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FNAMS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d’expérimentation : <b>49 373 €</b> (30%)</li> <li>- Investissement matériel : <b>2 700 €</b> (30%)</li> <li>- Transfert : pas de demande de financements</li> </ul> </li> <li>- Comité Centre et Sud : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d’expérimentation : <b>49 980 €</b> (70%)</li> <li>- Transfert : <b>4 160 €</b> (20 %) et <b>16 640 €</b> (80%) via le FEADER</li> </ul> </li> </ul>  |
| 11. Participation autres financeurs                      | <p>Cofinancement des actions expérimentation de la FNAMS via l’interprofession.<br/>L’interprofession des semences, via le GNIS, finance également 80% des actions de transfert de la FNAMS.</p>  |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>  |   |
|--|---|
| <b>AXE A : Faire évoluer les pratiques par l'expérimentation, la recherche et l'innovation pour accélérer la transition agroécologique</b> |   |
| <b>Action A.2 : Comprendre l'écologie de l'apion du trèfle violet pour adapter de nouveaux moyens de lutte alternative</b>                 |   |
| 1. Contexte et problématique de la filière   | <p>L'apion (Protapion trifolii - coléoptère) est le principal ravageur séminivore du trèfle violet porte-graine. Il peut engendrer des dégâts larvaires très importants (jusqu'à -50% du rendement) et donc préjudiciables à la production de semences. Le trèfle violet est la 1<sup>ère</sup> espèce de légumineuses fourragères la plus multipliée en région Centre Val de Loire avec près de 4 750 ha en 2018.</p> <p>Les produits de la famille des néonicotinoïdes ont été interdits sur le territoire français à partir du 1er septembre 2018, et il n'existe aujourd'hui qu'une seule alternative (SUCCESS 4). Cela pose question de la pérennité de cette espèce en France et donc en région Centre Val de Loire.</p> <p>Pour ce ravageur, les périodes de son cycle de développement qu'il passe sur les parcelles sont connues, il existe également des seuils de nuisibilité. Cependant, le reste de leur cycle quand il est hors des parcelles de production est moins connu : est-ce qu'il hiverne ? à quel endroit ? est-il très mobile ou reste-t-il à proximité des parcelles ? a-t-il des prédateurs ou des parasites ?</p> <p>Or, une connaissance approfondie de son cycle et de sa biologie permettrait d'identifier des leviers et des moyens nouveaux de lutte alternative inconnus jusqu'alors : impacts des cultures de service pour favoriser leurs prédateurs, lutte à des périodes différentes ou à des stades du ravageur différents, etc.</p> |
| 2. Objectifs de la filière   | Mieux connaître le cycle de l'apion du trèfle violet, ravageur particulièrement préjudiciable pour cette production de semences, pour identifier des moyens de lutte alternative.   |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention  | <p>Cette action se déroulera en plusieurs phases. Le passage à la phase suivante dépendra des résultats de la phase précédente.</p> <p><b>Phase 1</b> : Après une phase de bibliographie, pour faire un état des connaissances actuelles, il faudra identifier des partenaires potentiels et compétents pour réaliser une étude poussée sur ce ravageur. Il existe en région Centre - Val de Loire des laboratoires de recherche publique qui semblent être des pistes intéressantes pour ces partenariats (ex : IRBI (Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (UMR 61 - TOURS), ...). L'appui d'entomologistes est nécessaire pour la phase 2.</p> <p><b>Phase 2</b> : En fonction des résultats de la phase 1, réalisation de l'étude sur l'apion du trèfle violet par le laboratoire de recherche (biologie et cycle, dynamique des populations, identification de parasitoïdes ou de leviers de lutte alternatifs (existe-t-il des parasitoïdes de ce ravageur ? sont-ils présents en France ? Y a-t-il un intérêt des cultures de service pour</p>  |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>favoriser leurs prédateurs ?).</p> <p>Un lien pourra également être fait avec l'analyse prospective sur le climat en région Centre (Axe C) : quels impacts de ces changements climatiques sur les dynamiques des populations ?</p> <p><b>Phase 3</b> : en fonction des résultats de la phase 2, tests au champ de leviers de lutte alternative (cultures services, association de plantes, ...).</p> <p>Les résultats de ces expérimentations seront valorisés dans les mêmes supports que l'action A.1 (visite d'essais, comptes rendus technique, ...).</p> <p>La filière est aujourd'hui confrontée à plusieurs verrous pour la maîtrise de certains ravageurs, pour lesquels des apports du secteur académique sont attendus. A ce titre, les acteurs de la filière aimeraient que la problématique « Comprendre l'écologie de ravageurs pour adapter de nouveaux moyens de lutte alternative » figure dans le cahier des charges des appels à projet recherche de la région. Ceci permettra d'établir des partenariats académiques-entreprises nécessaire pour répondre à cet enjeu. D'autant que la région possède des laboratoires académiques reconnus sur les questions entomologiques. De plus, la filière est convaincue que cet enjeu est commun avec d'autres filières du végétal qui sont également demandeuses de travaux sur la compréhension de l'écologie des ravageurs de leurs cultures (filière légumes, viticulture...).</p> |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | FNAMS   |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de nouvelles pistes de lutte alternative</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude « entomologique » réalisées sur l'apion du trèfle violet</li> <li>- Nouvelles solutions de lutte alternative identifiées et testées</li> </ul>   |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | 2020-2023   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | FNAMS   |
| 8. Partenariat   | FNAMS / Comité Centre et Sud / Végépolys Valley / instituts de recherche identifiés en phase 1  |
| 9. Coût total estimé                                     | <p><b>52 900 € :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude et bibliographie, lien avec les instituts de recherche : <b>15 000 €</b></li> <li>- Expérimentations au champ sur 3 ans : <b>37 900 €</b></li> </ul>  |
| 10. Aide Régionale                                       | <p><b>12 870 €</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et bibliographie : <b>1 500 € (10%)</b></li> <li>- Expérimentations <b>11 370 € (30 %)</b></li> </ul>   |
| 11. Participation autres financeurs                      | <p>CASDAR : financement de 40% des actions d'expérimentation et les études en fourragères</p> <p>L'interprofession, via le GNIS, finance 80% des actions de transfert de la FNAMS.</p>  |

## CAP Semences et Plants 2019-2023

### AXE A : Faire évoluer les pratiques par l'expérimentation, la recherche et l'innovation pour accélérer la transition agroécologique

#### Action A.3 : Concevoir et s'approprier les nouvelles technologies au service de la filière Semences et Plants

##### 1. Contexte et problématique de la filière

Les productions de semences s'intégrant dans un marché mondialisé, la pérennité des productions réalisées en région Centre - Val de Loire est conditionnée par l'adaptation des techniques de production aux nouvelles contraintes réglementaires, tout en gardant de la compétitivité.

L'innovation, et plus spécifiquement les nouvelles technologies, sont des leviers de compétitivité pour la filière. L'essor des nouvelles technologies a ouvert de vastes perspectives pour la filière et une multitude d'acteurs sont apparus sur ces nouveaux marchés.

L'étude réalisée en 2018 dans le cadre du CAP2G sur les besoins en nouvelles technologies de la filière a mis en évidence les points suivants :

- La filière semences et plants a plusieurs besoins bien spécifiques et très hétérogènes au sein de la filière (des actions très spécifiques aux cultures porte-graine ou aux plants).
- Plusieurs solutions intéressantes existent mais qui ne semblent pas encore adaptées à la filière semences et plants : il y a des solutions en grandes cultures mais qui ne sont pas assez spécifiques pour être utilisées en semences et plants.
- Il peut exister plusieurs solutions pour un même besoin, rendant le choix difficile. La comparaison des solutions n'est pas aisée, les caractéristiques techniques des solutions n'étant pas toujours connues.
- Il existe aussi des solutions technologiquement parlant mais dont l'utilité terrain reste à évaluer.

Chacun de ces nouveaux outils et leurs applications sont donc à évaluer pour la filière, sous différents angles : intérêt technique, intérêt économique et facilité de mise en œuvre.

La FNAMS a en parallèle un projet de plateforme de désherbage innovant sur la station expérimentale de Brain (49). Cette plateforme servirait de support pour que des entreprises puissent tester leur matériel sur des cultures porte-graine et PPAM. Des liens pourront être faits entre cette plateforme en Pays de la Loire et la région Centre : organisation de démonstration en région Centre - Val de Loire de matériel de désherbage innovant testés à Brain.

De plus, l'Institut Technique de la Betterave organisera dans deux ans le salon « Désherb'avenir » dans le Loiret près d'Orléans. Ce sera l'occasion de présenter des solutions nouvelles de désherbage avec un zoom sur le matériel utilisable en semences et plants. Tous ces projets permettront de valoriser les innovations en désherbage mécanique et robotique.

|  |   |
|--|---|
| <p>2. Objectifs de la filière</p>  | <p>Cette action s'appuiera sur le travail fait en 2018 par VEGEPOLYS qui a permis de dresser une image globale des besoins en nouvelles technologie de la filière Semences et Plants en Centre – Val de Loire.</p> <p>Ainsi les objectifs de cette action seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecter, centraliser et diffuser les caractéristiques sur les nouvelles technologies utilisables en semences et plants,</li> <li>• Mobiliser les acteurs de l'AgTech sur les besoins de la filière afin de concevoir des solutions répondant aux besoins de la filière,</li> <li>• Evaluer l'intérêt technico-économique des solutions envisagées pour la filière,</li> <li>• Tester et déployer ces solutions.</li> </ul> <p>Par rapport au désherbage innovant, l'objectif est de diffuser des techniques efficaces et utilisables par la filière Semences et Plants.</p>   |
| <p>3. Contenu de l'action<br/>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p> | <p>Cette action se déroulera sous la forme d'un groupe de travail réunissant les différents acteurs de la filière concernés par la problématique.</p> <p><b>a) Prioriser et sélectionner 2-3 thématiques de travail suite aux résultats sur le recensement des besoins de la filière en 2018</b></p> <p>L'étude réalisée en 2018 sur les besoins de la filière a mis en évidence 9 grands axes de besoins en nouvelles technologies et plus de 90 problématiques sont ressorties. Quelques exemples ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise des équipements et machines spéciales.<br/><i>Exemples de besoins :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Outil mécanique adapté pour le dépôt des appâts pour la lutte contre les campagnols</i></li> <li>○ <i>Besoin d'un outil qui détecte et qui arrache ou brûle l'impureté sanitaire ou variétale</i></li> </ul> </li> <li>• Détection et protection contre maladie et ravageurs.<br/><i>Exemples de besoins :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Besoin d'un outil de prédiction des vols d'insectes et de maladies en cultures de pommes de terre avec un envoi de message d'alerte sur le territoire</i></li> <li>○ <i>Améliorer les capteurs de détection des maladies foliaires</i></li> </ul> </li> <li>• Prévion de récolte, récolte automatique. <i>Exemples de besoins :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Outil qui permet de faciliter les contrôles et l'analyse de la qualité de la graine (échantillonnage, taux d'humidité, taux de protéine et de germination)</i></li> <li>○ <i>Matériel de récolte automatique capable de détecter la maturité</i></li> </ul> </li> </ul> <p>L'objectif sera de constituer un groupe de travail qui validera et sélectionnera deux ou trois thématiques parmi ces résultats du précédents CAP. Les thématiques sélectionnées seront approfondies dans les étapes suivantes. Selon les thématiques sélectionnées, le groupe pourra être divisé en sous-groupes</p> |

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
|                                  | <p>plus homogènes par rapport aux besoins exprimés.</p> <p><b>b) Collecter les informations sur les solutions existantes et utilisables en semences et plants sur ces thématiques sélectionnées</b></p> <p>L'objectif de cette étape est de recueillir les solutions et leurs caractéristiques pouvant correspondre aux thématiques sélectionnées dans l'étape a.<br/>Ainsi des veilles, pouvant être aidées par des bureaux d'étude sur les nouvelles technologies, seront réalisées et des échanges avec les concepteurs des solutions seront envisagés.</p> <p>Des liens avec les autres CAP menant des actions similaires seront établis (par exemple, le CAP Grandes Cultures qui a testé différentes stations météo...).</p> <p><b>c) Faire connaître les besoins non pourvus ou mal pourvus de la filière aux acteurs de l'AgTech sur ces thématiques</b></p> <p>L'objectif est de rencontrer les acteurs de l'AgTech présents en région Centre – Val de Loire (Digifermes de Miermaigne, Campus des Champs du Possible, AgreenTech Valley...) pour leur faire connaître précisément la filière et ses besoins sur les thématiques sélectionnées et afin qu'ils stimulent les entreprises de leurs réseaux sur les besoins de la filière.</p> <p><b>d) Mobiliser les apporteurs de solutions et étudier la faisabilité technico économique des solutions potentielles sur ces besoins mal/non pourvus</b></p> <p>Les besoins des thématiques qui ne seront pas pourvus ou mal pourvus seront étudiés dans cette étape. L'objectif sera d'étudier la faisabilité technico-économique de nouvelles solutions plus adaptées. En parallèle, il s'agira de mobiliser des apporteurs de solutions (notamment start-up) sur ces problématiques sélectionnées afin de faire émerger des projets autour des besoins sélectionnés par la filière. Selon la nature des besoins à solutionner, les étudiants en nouvelles technologies de la région (Polytech Orléans, INSA Centre – Val de Loire...) pourront être mobilisés sous la forme d'un Hackathon.</p> <p><b>e) Tester les nouvelles solutions et les déployer</b></p> <p>Mise en place de collaboration (essais communs) pour tester ces nouvelles solutions en conditions expérimentales et réelles, puis les déployer auprès des producteurs.</p> <p>Les résultats de ces expérimentations seront valorisés dans les mêmes supports que l'action A.1 (visite d'essais, comptes rendus technique, ...).</p> <p>Désherbage innovant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de démonstrations de matériel de désherbage innovant en région Centre – Val de Loire</li> <li>- Participation à Désherb'avenir en 2021</li> </ul> |
| 4. Bénéficiaire de la subvention | VEGEPOLYS<br>FNAMS<br>Comité Centre et Sud   |
| 5. Indicateur(s) de              | Indicateurs de résultats :   |

|   |  |
|---|--|
| résultats et de indicateurs de suivi      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleures connaissances des besoins et spécificités de la filière semences et plants par les acteurs de l'AgTech.</li> <li>- Maintien des productions en région Centre – Val de Loire grâce à la conception et l'adoption de nouvelles technologies par les agriculteurs multiplicateurs.</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions du groupe de travail</li> <li>- Nombre d'acteurs rencontrés</li> <li>- Nombre de solutions étudiées</li> <li>- Nombre de solutions testées</li> </ul>   |
| 6. Calendrier de mise en œuvre            | <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Priorisation des thématiques : fin 2019 – 2020</li> <li>b. Collecte d'information : 2020</li> <li>c. Faire connaître les besoins : 2020-2023</li> <li>d. Mise en relation : 2020-2021</li> <li>e. Tests de solutions : 2022-2023</li> </ul> <p>Désherbage innovant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démonstrations de matériel : 2022-2023</li> <li>- Désherb'avenir : 2021</li> </ul>   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action | VEGEPOLYS  |
| 8. Partenariat                            | L'ensemble des partenaires de la filière Start-ups de l'AgTech   |
| 9. Coût total estimé                      | <p><b>Coût total de l'action : 44 600 €</b></p> <p><b>VEGEPOLYS : 22 600 €</b><br/>8 jours d'animation par an x 4 ans + réalisation d'un stage de 6 mois sur l'étude technico-économique des problématiques sélectionnées</p> <p><b>FNAMS : 7 700 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au groupe de travail (2 jours / an les deux premières années soit <b>2 200 €</b>)</li> <li>- Test des solutions (3 jours / an les deux années suivantes) soit <b>3 300 €</b></li> <li>- Participation à Désherb'avenir et organisation de démonstrations de matériel : 1 journée / an soit <b>2 200 €</b></li> </ul> <p><b>Comité Centre et Sud : 14 300 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au groupe de travail (5 jours / an les deux premières années soit <b>5 500 €</b>)</li> <li>- Test des solutions (8 jours / an les deux années suivantes) soit <b>8 800 €</b></li> </ul> |
| 10. Aide Régionale                        | <p><b>8 910 €, dont :</b></p> <p><b>VEGEPOLYS</b> : prise en charge dans le cadre de la convention avec le Conseil Régional</p> <p><b>FNAMS</b> : pas de demande de financement pour cette action</p> <p><b>Comité Centre et Sud : 8 910 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail : 50% du coût soit 2 750 €</li> <li>- Test de solutions : 70% du coût de l'expérimentation</li> </ul>  |

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
|                                     | soit : 6 160 €   |
| 11. Participation autres financeurs | <p>Si une entreprise souhaite plus spécifiquement réaliser une étude de faisabilité, un Diagnostic Innovation pourra être prescrit :</p> <p>Prise en charge à 70% d'une prestation pour un projet d'innovation (étude de marché, étude de faisabilité, prototypage...), plafonnée à 8 000 €. Aide délivrée par Bpifrance et coordonnée au niveau régional par DEV'UP.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PME du Centre – Val de Loire primo-accédant (les exploitations agricoles peuvent être éligibles)</li> <li>• Projet compétitif à retombées économiques rapides pour le porteur</li> </ul> <p>Le montage des dossiers se fait avec une personne habilitée par le RDECVL. Pour le secteur végétal, c'est Aurélien LEPENNETIER (pôle VEGEPOLYS) le référent du RDECVL.</p> <p>- Autres aides possibles selon la typologie du projet – VEGEPOLYS est en mesure d'orienter vers d'autres dispositifs (sous condition d'adhésion au pôle)</p> <p>L'interprofession, via le GNIS, finance 80% des actions de transfert de la FNAMS.</p> |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>   |  |
|---|--|
| <b>AXE B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques</b> |  |
| <b>Action B.1 : Favoriser l'installation des agriculteurs-multiplicateurs et le développement de leurs exploitations</b>  |  |
| 1. Contexte et problématique de la filière  | <p>Les productions de cultures porte-graine et de plants sont des activités qui requièrent une grande technicité de la part des multiplicateurs. Bien que contractualisées, ce sont des productions à risque car soumises à des normes strictes de qualité et d'état sanitaire.</p> <p>Il est souvent difficile d'obtenir des informations pour un agriculteur qui souhaite démarrer une activité de multiplication. Cela peut représenter un frein à l'engagement pérenne de nouveaux multiplicateurs.</p> <p>Un réseau des référents semences et plants a été mis en place lors du CAP 2G dans toutes les Chambres départementales d'agriculture et a prouvé sa pertinence pour le développement du réseau de multiplicateurs.</p>   |
| 2. Objectifs de la filière  | Fournir aux potentiels candidats à la multiplication, ainsi qu'aux multiplicateurs déjà en activité, des données technico-économiques leur permettant de démarrer et de développer sereinement leur production.  |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention   | <p>Les Référents Semences et Plants des Chambres départementales d'agriculture auront notamment pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1. Partager une méthode commune d'accompagnement individuel des agriculteurs-multiplicateurs : renseigner les agriculteurs sur la filière semences et plants (point téléphonique ou rdv en physique), assurer la mise en relation des candidats à la multiplication avec les établissements semenciers proposant des contrats en région (identification des établissements selon la zone géographique et les espèces à multiplier), conseil et suivi sur la création et/ou le développement d'une activité de multiplication. Deux réunions téléphoniques annuelles seront organisées pour faire le point sur les demandes reçues et les informations qu'il manque pour répondre aux demandes.</li> <li>• 2. Promouvoir de manière collective la filière semences et plants : réaliser et/ou mettre à jour des bases de données, outils et études permettant de constituer une base de références technico-économiques à destination des agriculteurs-multiplicateurs (ex : base de données des établissements semenciers, étude sur l'adaptation au changement climatique (cf. fiche C1), recrutement ...), participation au « Forum semences et</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>plants » afin d'améliorer l'attractivité de la filière et favoriser le renouvellement du réseau de multiplicateurs. De même, un point sera organisé à la fin de ces « activités » pour présenter au réseau des Référents les mises à jour compilées, les nouveaux outils, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors des Forums, des actions seront ciblées sur les semences biologiques : ateliers spécifiques, visites, etc... en fonction du lieu où ils se dérouleront.</li> </ul>                       |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | Chambres d'agriculture  |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre d'agriculteurs-multiplicateurs</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants aux Forums Semences et Plants</li> </ul>  |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | 2019-2023   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | Chambre régionale d'agriculture du Centre – Val de Loire  |
| 8. Partenariat   | FNAMS / Comité Centre et Sud / Etablissements semenciers / Biocentre  |
| 9. Coût total estimé                                     | <p><b>132 000 € dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1. 66 000 €</b> : 5 jours par an et par Référent Semences et Plants pour l'accompagnement individuel des agriculteurs-multiplicateurs,</li> <li>• <b>2. 66 000 €</b> : 5 jours par an et par Référent Semences et Plants pour la promotion collective de la filière</li> <li>• 2 Forum Semences et Plants seront organisés dans le cadre de la fiche E2 afin de favoriser le renouvellement du réseau d'agriculteurs-multiplicateurs.</li> </ul> |
| 10. Aide Régionale                                       | <p><b>66 000 €, dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>66 000 €</b> pour la prise en charge du temps d'appui des référents semences et plants,</li> <li>- Financement des « Forum semences et plants » dans le cadre de la fiche E2</li> </ul> <p>Taux de subvention : 50 %</p>   |
| 11. Participation autres financeurs                      |   |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>   |   |
|---|---|
| <b>AXE B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques</b> |   |
| <b>Action B.2 : Accompagner les agriculteurs-multiplicateurs dans la transmission de leur entreprise</b>  |   |
| 1. Contexte et problématique de la filière  | <p>La problématique de l'installation-transmission est un enjeu important pour le renouvellement et le développement du nombre d'agriculteurs-multiplicateurs et ainsi assurer la pérennité de la filière régionale.</p> <p><b>Cette phase de vie de l'entreprise n'est pas toujours facile à aborder et nécessite un accompagnement personnalisé du chef d'entreprise.</b></p>   |
| 2. Objectifs de la filière  | <p>Mieux connaître les profils des agriculteurs-multiplicateurs et identifier les besoins en renouvellement pour les prochaines années.</p> <p>Sensibiliser les agriculteurs-multiplicateurs au cours de leur carrière (professionnels à 5-10 ans de la retraite) par un conseil stratégique qui intègre une réflexion sur les conditions de transmissibilité d'une exploitation.</p> <p>Aider les agriculteurs-multiplicateurs à préparer la transmission de leur exploitation et faciliter le transfert de savoir-faire afin de conserver une activité de multiplication.</p>   |
| 3. Contenu de l'action<br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Réalisation d'un diagnostic sur les besoins en renouvellement des réseaux de multiplicateur :</b> identification des profils des agriculteurs-multiplicateurs (pyramide des âges ...) et des besoins associés afin de répondre à la demande des établissements semenciers dans les prochaines années.</li> <li>2. <b>Réalisation d'un accompagnement transmission auprès des exploitations ayant une activité de multiplication.</b> Cet accompagnement sera réalisé par un binôme associant des compétences de stratégie d'entreprise ou de production et de transmission. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>ère</sup> visite et réalisation d'une synthèse</b> par le binôme de conseillers : 1 conseiller d'entreprise ou production et 1 conseiller transmission - 2 x 1 jour (constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise, sensibilisation, compte-rendu, préfiguration d'un plan d'actions).</li> <li>• <b>2<sup>ème</sup> visite</b> par le conseiller transmission - 0,5 jour (échange avec le chef d'entreprise sur les propositions d'actions, travail sur les suites à donner).</li> <li>• <b>Suivi de mise en œuvre</b> par le conseiller</li> </ul> </li> </ol> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>transmission - 0,5 jour (suivi des démarches, suivi des réalisations et mise à jour du plan d'actions au cours des 18 mois).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact</b> par le conseiller transmission - 0,5 jour (bilan 2 à 3 ans après avec vérification de la mise en place du plan d'actions et point sur l'avancement des démarches.</li> </ul> <p>Soit un total de 3,5 jours d'accompagnement (dont 2,5 pour le conseiller transmission et 1 jour pour le conseiller d'entreprise ou de production. L'intervention du conseiller d'entreprise ou de production sera à apprécier au cas par cas selon le besoin, en privilégiant le conseiller « référent semences ».</p> |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | Chambres d'agriculture   |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de transmissions d'exploitations avec maintien de l'activité de multiplication</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'accompagnements réalisés</li> </ul>  |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | 2019-2023  |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | Chambre régionale d'agriculture du Centre – Val de Loire   |
| 8. Partenariat   |  |
| 9. Coût total estimé                                     | <p><b>67 925 € :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 30 jours soit 16 500 €</li> <li>2. 25 accompagnements transmission (3,5 jours) soit 48 125 €</li> <li>3. 6 jours d'animation régionale soit 3 300 €</li> </ol>  |
| 10. Aide Régionale                                       | <p><b>32 313 €, dont :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 8 250 €</li> <li>2. 24 063 €</li> </ol> <p>Taux de subvention : 50%</p> <p>Pour mémoire, l'animation régionale de la CRA CVL est financée dans le cadre de la convention annuelle CRA CVL / Région (hors CAP)</p>   |
| 11. Participation autres financeurs                      |  |

## CAP Semences et Plants 2019-2023

**AXE B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques**

**Action B.3 : Accompagner les agriculteurs multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques : renforcer l'accompagnement des nouveaux multiplicateurs pour sécuriser le démarrage de leur production**

|  |  |
|--|--|
| <p>1. Contexte et problématique de la filière</p>  | <p>Les productions de cultures porte-graine et de plants sont des activités qui requièrent de la technicité pour répondre aux exigences de qualité stricte de ces productions.</p> <p>De plus, ces productions, bien que contractualisées, peuvent être à risque car elles sont soumises à des normes strictes de qualité et d'état sanitaire, sur un nombre important de critères. Lorsque les normes ne sont pas atteintes, le lot peut être refusé à la commercialisation et conduire à une perte financière pour l'agriculteur et à des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises semencières.</p> <p>Le nombre de multiplicateurs a augmenté en région Centre – Val de Loire depuis le CAP Filière de 2<sup>ème</sup> génération : + 8% du nombre de multiplicateurs depuis 2015 (voir diagnostic de filière).</p> <p>Ces nouveaux multiplicateurs nécessitent un accompagnement technique plus important et plus ciblé pour favoriser leur réussite dans ces productions et donc leur engagement à long terme dans la filière. La rencontre avec des agriculteurs-multiplicateurs plus expérimentés permet un partage d'expérience, une montée en compétences et de créer du lien entre producteurs d'un même secteur qui ne se connaissent pas forcément. Le système de parrainage déjà mis en place par la filière plants de pomme de terre sur le CAP 2G a porté ses fruits et doit être poursuivi.</p> <p>Ces rencontres se feront en partenariat avec les établissements semenciers pour la mise en relation des agriculteurs entre eux, l'organisation des visites etc.</p> |
| <p>2. Objectifs de la filière</p>  | <p>Favoriser la mise en relation entre multiplicateurs expérimentés et nouveaux multiplicateurs pour faciliter l'intégration dans la filière, partager les expériences, accompagner le démarrage de nouvelles productions et maintenir dans le temps une activité de production de semences chez les nouveaux multiplicateurs.</p>   |
| <p>3. Contenu de l'action<br/>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p> | <p>Ces rencontres permettront de favoriser les échanges entre agriculteurs multiplicateurs et de répondre à leurs interrogations techniques mais aussi économiques et contractuelles.</p> <p><b>Plants de pommes de terre :</b></p> <p>La filière recrute chaque année de nouveaux multiplicateurs via une communication active. Il est proposé un parcours de découverte à tous les agriculteurs désireux de démarrer une</p>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>production : informations sur la filière, les intervenants, la contractualisation, l'itinéraire culturel, le matériel de production et de transformation, les investissements à court et moyen terme, l'accompagnement pendant les trois premières années. Rapidement des échanges sont organisés avec les producteurs en place pour faciliter l'appropriation de la culture.</p> <p><b>Semences :</b><br/>Deux rencontres par an organisées en semences : une rencontre sur les semences potagères et une rencontre sur les semences fourragères. Sera présentée lors de ces journées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la filière, du CAP Filière, des actions et des dispositifs d'aides aux investissements</li> <li>- Apports d'éléments techniques sur les conduites culturelles et éléments économiques.</li> <li>- Témoignages de multiplicateurs expérimentés</li> <li>- Visites sur le terrain de parcelles de multiplication ou de stations de semences</li> </ul> <p>Ces rencontres seront organisées avec l'aide des établissements semenciers qui ont connaissance des nouveaux multiplicateurs.</p> |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | Comité Centre et Sud<br>FNAMS  |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'activité semences chez les nouveaux multiplicateurs</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres organisées en semences</li> <li>- Nombre de sessions de parrainage en plants de pomme de terre</li> </ul>  |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | <p><b>Plants de pomme de terre</b> : chaque année sur la durée du CAP 3G</p> <p><b>Semences</b> : Test avec un ou deux établissements semenciers pilotes à l'automne 2020, déploiement en 2021 et 2022</p>   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | Comité Centre et Sud   |
| 8. Partenariat   | FNAMS / Comité Centre et Sud / GNIS / établissements semenciers  |
| 9. Coût total estimé                                     | <p><b>25 300 €</b>, dont :</p> <p><b>Comité Centre et Sud : 22 000€</b><br/>10 jours / an sur 4 ans, soit 40 jours</p> <p><b>FNAMS : 3 300 €</b><br/>2 jours / an entre 2020 et 2022, soit 6 jours</p>   |
| 10. Aide Régionale                                       | <b>12 650 €</b> , 50% du coût total  |
| 11. Participation autres financeurs                      |  |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>   |  |
|---|--|
| <b>AXE B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques</b> |  |
| <b>Action B.4 : Accompagner les agriculteurs multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques : optimiser les charges de matériel spécifique aux semences et plants</b>   |  |
| 1. Contexte et problématique de la filière  | <p>Les productions de semences et plants nécessitent un nombre important d'opérations culturales tout au long de leur cycle. Le matériel utilisé lors de certaines étapes de leur production est du matériel très spécifique (récolteuse à oignon, récolteuse à haricot, semoirs mono-graines, planteuses 3 billons, broyeur de fanes, etc) qui n'est utilisable que sur ces cultures-là.</p> <p>De plus, les charges de matériel représentent une part non négligeable du coût de production de certaines espèces de porte-graine : 17% de coût de production pour la carotte hybride, 27% pour la mâche et le pois potager, 30% pour le persil, l'épinard, l'oignon (source : enquêtes coûts de production de la FNAMS).</p> <p>Pour une personne qui n'est pas déjà équipée et qui souhaite développer certaines cultures sur son exploitation, l'accès à ce matériel spécifique peut poser problème : ce matériel peut être rare, souvent cher (pas de production en grande série, ou un seul distributeur en France). Ne pas disposer de ce matériel peut être bloquant pour avoir accès à certains contrats.</p> <p>La problématique est la même avec les évolutions récentes des systèmes de production (récolte sans dessiccant chimique, développement du désherbage mécanique, etc) qui entraîne des besoins en matériel nouveau sur les exploitations.</p> <p>Il existe plusieurs façons d'avoir accès à du matériel : achat neuf ou occasion (des dispositifs d'aides à l'investissement pour du matériel neuf existent, voir action 2F), location, appel à la prestation, adhésion à une CUMA, copropriété. Mais il n'existe à l'heure actuelle aucun outil qui recense les matériels spécifiques et leur mode d'accès (location, prestation, ...).</p> |
| 2. Objectifs de la filière  | <p>Cartographier le matériel spécifique aux semences en région Centre Val de Loire avec leurs caractéristiques.</p> <p>Apporter des éléments pour optimiser ses charges de matériel.</p>   |
| 3. Contenu de l'action<br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention  | <p><b>1. Cartographier le matériel spécifique aux semences et plants</b></p> <p>Cartographier le matériel spécifique aux semences et plants disponible en région Centre Val de Loire : types de matériel, localisation, dispositif de mobilisation (location, prestation, entraide, CUMA, ...), contacts.</p> <p>Cette base de données sera accessible à tous et permettra à un agriculteur-multiplicateur de choisir le meilleur moyen de</p>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>mobiliser ce matériel.</p> <p>2. <b>Apporter une expertise via une étude économique sur l'optimisation des charges</b> concernant le matériel spécifique aux productions de semences et plants : quels types d'investissement, investissement personnel ou collectif, quelles surfaces pour le rentabiliser, etc. Cette étude se fera sur quelques matériels.</p>   |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | FNAMS<br>FRCUMA  |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation voire diminution des charges sur certains matériel spécifiques aux semences</li> <li>- Développement de la mutualisation de matériel (via de la location, prestation, entraide, etc)</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données du matériel spécifique éditée</li> <li>- Fiches technico-économiques sur quelques matériels (optimisation des charges)</li> </ul> |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | Cartographie du matériel spécifique et étude économique : 2020-2021  |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | FNAMS  |
| 8. Partenariat   | FNAMS / Comité Centre et Sud / FRCUMA / établissements semenciers  |
| 9. Coût total estimé                                     | <p><b>40 650 €</b><br/> <b>FNAMS : 35 150 €</b> pour réalisation de l'étude : 63 jours d'études + 500 € de frais d'impression</p> <p><b>FRCUMA : 10 jours soit 5 500 €</b></p>   |
| 10. Aide Régionale                                       | <b>20 325 €, 50%</b> de l'étude  |
| 11. Participation autres financeurs                      |  |

**CAP Semences et Plants 2019-2023**

**AXE B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques**

**Action B.5 : Accompagner les agriculteurs multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques : rendre les agriculteurs autonomes sur la démonstration d'outils ou de techniques innovantes**

|  |  |
|--|--|
| <p>1. Contexte et problématique de la filière</p>  | <p>Suite au développement de techniques alternatives (désherbage mécanique, récolte sans dessiccant chimique) et à la disparition de certaines matières actives, de nouvelles techniques de production voient le jour. Il y a une forte demande de la part des agriculteurs-multiplicateurs pour l'organisation de démonstrations sur ces techniques, elles sont nécessaires pour qu'ils s'approprient ces techniques nouvelles, qui peuvent être en rupture forte avec leur système actuel d'exploitation.</p> <p>Les agriculteurs qui utilisent / ont développé ces techniques sont les interlocuteurs les mieux placés pour en parler, mais ils n'ont pas toujours les compétences en communication et les outils pour organiser ce genre de journées.</p> <p>Rendre les agriculteurs autonomes dans la démonstration permet également de démultiplier le nombre de visites organisables sur une période donnée, en ne dépendant pas d'un seul expert sur la technique.</p>   |
| <p>2. Objectifs de la filière</p>  | <p>Rendre les agriculteurs autonomes pour organiser chez eux des démonstrations en créant une boîte à outil et des outils de communication.</p>  |
| <p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p> | <p>Rendre les agriculteurs autonomes pour organiser chez eux sur leurs exploitations des démonstrations ou visites, en créant une boîte à outil et des outils de communication (ex : tutoriels pour réaliser des invitations, gérer une inscription en ligne, utiliser les réseaux de communication pour diffuser l'évènement, etc).</p> <p>Créer des supports de communication adaptables facilement par les agriculteurs (posters, banderoles, invitations, ...)</p> <p>Tester cette boîte à outil dans quelques fermes pilotes puis la déployer.</p> <p>La pertinence de ces journées et leur intérêt seront évalués sur la base de questionnaires de satisfaction auprès de plusieurs cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de vue de l'agriculteur qui organise la visite : utilité de la boîte à outils et améliorations possibles, retours et points de vue sur la visite, envie de recommencer, ...</li> <li>- Point de vue des participants : pertinence de la démonstration, satisfaction générale, points à améliorer, ...</li> </ul> |
| <p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>  | <p>FNAMS</p>   |

|  |  |
|--|--|
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste d'agriculteurs référents pour l'organisation de démonstrations et de visites sur des techniques innovantes.</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de la boîte à outil</li> <li>- Nombre de démonstrations organisées par les agriculteurs-multiplicateurs</li> </ul> |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | <p>Création de la boîte à outil : fin 2019-2020<br/> Tests sur des fermes pilotes : 2020<br/> Déploiement de la boîte à outils : 2021-2023</p>   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | FNAMS  |
| 8. Partenariat   | L'ensemble des partenaires de la filière pour faire connaître cette boîte à outils   |
| 9. Coût total estimé                                     | <p><b>5 850 € :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 jours par la chargée de communication pour la création de la boîte à outils</li> <li>- 1 jours par an entre 2020 et 2022 de suivi de l'action par l'ingénieur régional FNAMS</li> <li>- 2000 € de frais pour impression des visuels</li> </ul>  |
| 10. Aide Régionale                                       | <b>2 925 €</b> , 50% du coût de l'action   |
| 11. Participation autres financeurs                      |  |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>   |   |
|---|---|
| <b>AXE B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques</b> |   |
| <b>Action B.6: Accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs</b>   |   |
| 1. Contexte et problématique de la filière  | Certaines productions de semences sont exigeantes en termes de matériel spécifique, ce qui représente souvent des investissements importants. Ces exigences peuvent être un frein au développement des productions de porte-graine et plants dans la région.  |
| 2. Objectifs de la filière  | Soutenir les agriculteurs multiplicateurs dans leurs investissements afin de répondre aux marchés, à l'évolution des conditions de production et ainsi permettre à la région Centre – Val de Loire de conserver son avantage compétitif en matière de production de semences.   |
| 3. Contenu de l'action<br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention  | <p>Aides aux investissements individuels nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au démarrage d'une activité de production de semences ou plants,</li> <li>• Au démarrage d'une nouvelle production,</li> <li>• A l'amélioration d'une activité de multiplication,</li> <li>• A l'amélioration de la qualité des semences produites.</li> </ul> <p><u>Liste des investissements éligibles</u> : voir la liste mise à jour à chaque appel à projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel de préparation à la récolte, de récolte et de post-récolte spécifique,</li> <li>- Matériel de pré-nettoyage (pour espèces à petites graines : semences potagères ou fourragères),</li> <li>- Matériel et installation de séchage,</li> <li>- Matériel d'écimage, de broyage spécifiques pommes de terre</li> <li>- Matériel nécessaire à l'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision. Pour les stations météo connectées, seules les stations Sencrop et Météus sont finançables en 2019 (travaux du CAG Grandes Cultures)</li> <li>- Matériel de préparation du sol (culture en billons),</li> <li>- Matériel de plantation spécifiques semences,</li> <li>- Matériel de localisation des fertilisants,</li> <li>- Matériel d'épuration,</li> <li>- Matériel de semis spécifique semences et plants,</li> <li>- Matériel de lutte préventive contre les bio-agresseurs,</li> <li>- Matériel d'équipement sur le tracteur (RTK),</li> <li>- Matériel de tuteurage (ex : canne de bambou pour haricot rame),</li> <li>- Matériel de contrôle de qualité (dessicateur),</li> </ul> <p>Un comité composé de professionnels de la filière sera constitué afin de juger du caractère « spécifique semences et plants » et</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | par conséquent de l'éligibilité des investissements.  |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | Les agriculteurs-multiplicateurs de semences ou plants sous contrat avec un établissement semencier.  |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | Indicateurs de résultat :<br>- Maintien de l'avantage compétitif de la région Centre – Val de Loire<br><br>Indicateurs de suivi :<br>- Nombre d'entreprises soutenues financièrement<br>- Nombre d'investissements par type de matériel   |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | 2019 - 2023   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | Chambre régionale d'agriculture Centre – Val de Loire   |
| 8. Partenariat   | FNAMS / Comité Centre et Sud  |
| 9. Coût total estimé                                     | Coûts d'investissements estimés : <b>4 000 000 €</b> sur les 4 années.  |
| 10. Aide Régionale                                       | <p><b>Un seul dossier pour la durée du CAP Filière.</b></p> <p>► Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 10 000 € HT avec un plafond de 90 000 € HT.</p> <p>1. <u>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR</u></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications / majorations sont ceux du PDR et s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le CAP Filière.</p> <p><u>Pour les investissements productifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : <b>20 %</b></li> <li>• Bonifications (cumul maximum de 40 % ou 50 % pour un JA ou une exploitation engagée en AB :<br/> <b>+ 10 %</b> pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (JA ou exploitations engagées en AB ou dans un signe officiel de qualité),<br/> <b>+ 10 %</b> pour les <u>projets agroécologiques</u> (opérations d'économie d'énergie ou de réduction des intrants),<br/> <b>+ 10 %</b> sur les <u>territoires prioritaires</u> au regard des enjeux de réduction d'intrants (liste Agence de l'eau),<br/> <b>+ 10 %</b> pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> : nouveaux multiplicateurs de semences ou multiplicateurs commençant une nouvelle production (nouvelle espèce) depuis moins de 5 années.</li> <li>• Majoration du taux de base bonifié (cumul maximum de 75 % d'aide publique) :<br/> <b>+ 15 %</b> pour les projets collectifs portés par un GIEE,<br/> <b>+ 10 %</b> pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un PEI.</li> </ul> |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | <p>2. <u>Pour les projets non sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR, mais éligibles au CAP Filière Semences et Plants</u></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications / majorations sont ceux du PDR et s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le CAP Filière.</p> <p>- <b>Enveloppe totale Région : 300 000 €</b></p> |
| 11. Participation autres financeurs | Dans le cadre du PCAE : Union Européenne, Etat, Agence de l'eau, Conseils départementaux.   |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>   |  |
|---|--|
| <b>AXE B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques</b> |  |
| <b>Action B.7 : Développement de groupes de multiplicateurs pour répondre aux enjeux de demain</b>  |  |
| 1. Contexte et problématique de la filière  | <p>La Chambre d'agriculture du Cher pilote l'émergence d'un projet de GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental) dans le cadre de l'appel à projet 2019, sur un territoire très concerné par la production de semences. Ce GIEE a pour thématique l'adaptation et la sécurisation des systèmes irrigués, dans un contexte de changement climatique et de tension sur la ressource en eau, pour conforter la durabilité économique, technique, sociale et environnementale des exploitations.</p> <p>Les grands axes de réflexions s'orienteront sur l'accompagnement agronomique pour l'adaptation des systèmes de cultures, l'optimisation des pratiques (notamment d'irrigation) et l'accompagnement de projets de retenues de substitution.</p> <p>Un groupe fondateur de 9 agriculteurs (13 exploitations), dont une majorité sont producteurs de semences et irrigants, travailleront en collectif sur leur programme d'actions pour les 3 années suivantes.</p> <p>Ces actions prendront la forme notamment d'ateliers de co-conception de systèmes, de formations, de visites, d'échanges avec d'autres groupes innovants, d'essais (de matériel ou pratiques), d'interventions d'experts, ou d'études spécifiques (par exemple pour la réflexion autour de filières particulières).</p> |
| 2. Objectifs de la filière  | <p>Aider à la mise en place de groupes d'agriculteurs en GIEE sur des thématiques innovantes. Ces groupes permettront aux agriculteurs d'échanger sur leurs pratiques, d'en découvrir de nouvelles, avant de les déployer sur leurs exploitations.</p> <p>De nouvelles idées pourront également émerger via des ateliers de co-construction.</p>   |
| 3. Contenu de l'action<br>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention  | <p>Aider à la mise en place des groupes d'agriculteurs en GIEE sur des thématiques innovantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage d'expérience sur des techniques innovantes</li> <li>- Elaboration de nouvelles techniques en co-construction avec les producteurs de semences et plants</li> </ul> <p>Des animations « bout de champ » seront organisées pour communiquer auprès d'autres agriculteurs multiplicateurs ne faisant pas partis des groupes innovants.</p>   |
| 4. Bénéficiaire de la subvention  |  |

|  |   |
|--|---|
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des groupes dynamiques et innovants</li> <li>- Des nouvelles techniques de production adoptées par des agriculteurs-multiplicateurs de la région</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupes mis en place</li> <li>- Nombre de journées de démonstration de ces techniques organisées</li> </ul> |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | 2020-2023   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | FNAMS   |
| 8. Partenariat   | FNAMS / Comité Centre et Sud / Biocentre / établissements semenciers  |
| 9. Coût total estimé                                     | <b>5 500 €</b> , dont :<br><b>FNAMS : 5 500 €</b> , 10 jours d'animation collective   |
| 10. Aide Régionale                                       | Pas de demande de financement pour cette action   |
| 11. Participation autres financeurs                      |   |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>   |   |
|---|---|
| <b>AXE B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques</b> |   |
| <b>Action B.8 : Améliorer l'attractivité des métiers de la filière et faire face aux difficultés de recrutement</b>   |   |
| 1. Contexte et problématique de la filière  | La région Centre - Val de Loire est un important bassin de production de semences et plants. La filière régionale dispose d'un savoir-faire reconnu et d'une structuration performante. Malheureusement, nous constatons que les métiers de la multiplication sont méconnus et n'attirent pas suffisamment de salariés saisonniers ou permanents.   |
| 2. Objectifs de la filière  | Attirer des candidats vers les métiers de la filière afin de garantir les besoins nécessaires en ressources humaines.<br><br>Mettre en place des discussions inter-filière sur les besoins en ressources humaines.  |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention   | <p><b>Valorisation des supports de communication du GNIS sur les différents métiers de la filière</b></p> <p>1. Le GNIS a prévu en 2019 d'actualiser leur opération « vocation semenciers » et de sortir des supports de communication modernes présentant les différents métiers de la filière. Les partenaires de la filière semences seront des relais privilégiés de cette opération de communication. Ces supports pourront être présentés/distribués lors des différentes journées de filière et des liens seront faits entre le site internet du GNIS et le site du CAP Filière Semences.</p> <p><b>Mutualisation des besoins en ressources humaines avec les autres filières agricoles régionales</b></p> <p>2. Cartographie des besoins en ressources humaines de la filière Semences et Plants. Le travail effectué au sein du GNIS en 2017 a soulevé des questions et des compléments à ce travail sont nécessaires pour aller plus loin sur cette thématique, notamment dans des discussions inter-filières. Un comité de suivi de cette action composé de la FNAMS, du CCS, du GNIS et de la CRACVL sera mis en place pour accompagner le travail du stagiaire.</p> <p>3. Création d'un groupe de travail inter-filières afin d'échanger sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les besoins en ressources humaines de chaque filière,</li> <li>• les solutions déjà testées ou mises en place dans les autres filières,</li> <li>• les possibilités de mutualisation (en compétences, en saisonnalité, en localisation géographique ...).</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Pour les premières rencontres de ce groupe inter-filière, la cartographie précise des besoins en ressources humaines de la filière (les bassins de production, les contrats proposés par les établissements semenciers, les types d'emplois, les compétences, les périodes ...) devra être complétée. Ce sera en effet la base des discussions sur les possibilités de mutualisation et de boucles saisonnières entre différentes filières.</p> <p>Dans le cadre de l'approche interfilières, une piste de travail pourrait être la recherche d'un outil informatique permettant de visualiser de façon interactive la localisation des besoins de main d'œuvre à l'échelle régionale, départementale, voire cantonale, pour les différentes filières concernées et en fonction des périodes de l'année. Cet outil pourrait permettre de faciliter l'identification des bassins d'emplois saisonniers et de création éventuelle de groupements d'employeurs par exemple</p> |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | GNIS   |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des besoins en ressources humaines non pourvus</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de supports de communication réalisés</li> <li>- Nombre de réunions inter-filières réalisées</li> </ul>  |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | 2019 - 2023  |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GNIS</li> <li>2. GNIS</li> <li>3. En fonction du travail du groupe transversal mis en place au niveau régional</li> </ol>  |
| 4. Partenariat   | FNAMS / Comité Centre et Sud / GNIS / CRACVL / AREFA   |
| 5. Coût total estimé                                     | <p><b>Total 12 800 €, dont :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Valorisation régionale de la campagne « vocation semencier » du GNIS (impression de visuels, lien entre site internet, ...) : 2 jours / an soit <b>4 400 €</b></li> <li>2. Stagiaire pour une durée de 4 mois : <b>8 400 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemnités et frais : 4 000 €</li> <li>• Temps d'encadrement : 8 jours soit 4 400 €</li> </ul> </li> <li>3. Animation du groupe de travail inter-filière : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CRACVL : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 réunions par an sur les 4 années du CAP</li> <li>• 2 jours par réunion (préparation, animation, synthèse)</li> </ul> </li> <li>• FNAMS : 2 réunions par an</li> </ul> </li> </ol>   |
| 6. Aide Régionale  | <p><b>Total : 4 200 €, dont :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pas de demande de financements</li> <li>2. <b>4 200 €</b> (étude, 50% de subvention)</li> <li>3. Pour mémoire, sera revu en fonction des résultats des travaux du groupe transversal régional.</li> </ol>  |
| 7. Participation autres financeurs                       |  |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>   |   |
|---|---|
| <b>AXE C : Anticiper le changement climatique pour s'adapter, l'atténuer pour durer</b>                 |   |
| <b>Action C.1 : Adapter les systèmes de production de semences et plants aux évolutions climatiques</b> |   |
| 1. Contexte et problématique de la filière  | <p>Pleinement consciente des bouleversements du changement climatique et de la nécessité de s'y adapter, la filière Semences et Plants est en demande de références pour préparer l'avenir de ses productions.</p> <p>Les impacts sur les productions de semences vont résulter à la fois de la modification des facteurs climatiques locaux et de la vulnérabilité des systèmes de production.</p> <p>En Région Centre-Val de Loire, les outils ORACLE et ClimA-XXI permettent d'ores et déjà de fournir des données d'observation et de simulation des impacts du changement climatique sur l'agriculture.</p> <p>Les chambres d'agriculture s'appuient aujourd'hui sur une compétence régionale mutualisée « changement climatique » pour simuler les grandes tendances climatiques par filières, sensibiliser les conseillers et réaliser un premier niveau de sensibilisation des agriculteurs à travers des réunions d'information. Ces actions régionales sont soutenues par l'ADEME et les Agences de l'eau.</p> <p>L'enjeu est aujourd'hui de développer une approche systémique et prospective à l'échelle de l'exploitation et des systèmes de production pour s'adapter au changement climatique.</p> |
| 2 Objectifs de la filière   | Co-construire avec les agriculteurs multiplicateurs leurs systèmes de production de demain, adaptés aux évolutions climatiques et résilients aux aléas.   |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention                     | <p>L'action sera spécifique à la filière semences et plants et par conséquent complémentaire aux autres filières étudiées dans l'action climat présentée à l'appel à projet SRDEII.</p> <p><b>1. Identifier les critères agronomiques et agro-climatiques pertinents pouvant caractériser les grands types de systèmes semences et plants ainsi que leur résilience face au changement climatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser des « cas types » représentatifs des grands systèmes de production régionaux de semences et plants.</li> <li>• Identifier les indicateurs agronomiques et agro-climatiques les plus pertinents par système de production à dire d'expert (mobilisation de conseillers spécialisés par filière et sur des sujets transversaux comme la gestion de l'eau).</li> <li>• Simuler l'évolution des indicateurs retenus sur les différents cas types identifiés avec l'outil Clima-XXI (l'outil permet de simuler l'évolution climatique et agro-climatique attendue jusqu'à</li> </ul>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>l'échelle communale à partir du modèle Aladin et le scénario RCP 4.5 du GIEC).</p> <p><b>2. Co-conception avec des groupes d'agriculteurs multiplicateurs de systèmes adaptés au climat futur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation des indicateurs et des cas types par les conseillers animateurs des ateliers de co-conception.</li> <li>• Organisation d'ateliers de co-conception de systèmes adaptés au climat futur avec les agriculteurs, sur la base d'un scénario climatique concret. Il s'agit de confronter les simulations réalisées en action 1 à la réalité des systèmes en place, d'imaginer quels leviers peuvent être mobilisés en conséquence et de tester la résilience de ces leviers. Les ateliers intégreront un volet de « traque à l'innovation » pour repérer les leviers d'adaptation déjà mis en œuvre par les agriculteurs.</li> </ul> <p>Partager à l'ensemble des agriculteurs multiplicateurs de la région les propositions d'évolutions de systèmes issues des groupes.</p> |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | Chambres d'agriculture   |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de leviers identifiés pour l'adaptation au changement climatique</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de « cas type » de système de production étudiés</li> <li>- Nombre d'ateliers de co-conception réalisés</li> </ul>  |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | 2021-2023  |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  |
| 8. Partenariat   | Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire / Chambres départementales / FNAMS / Comité Centre et Sud / Végépolys Valley   |
| 9. Coût total estimé                                     | <p><b>Total : 34 100 €</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chambres d'agriculture (2 cas type) : 40 jours soit 22 000 €</li> <li>2. Chambres d'agriculture (2 ateliers) : 12 jours soit 6 600 €</li> </ol> <p>Coordination et expertise technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambres d'agriculture (Réfèrent changement climatique) : 5 jours soit 2 750 €</li> <li>• FNAMS : 5 jours soit 2 750 €</li> </ul>   |
| 10. Aide Régionale                                       | <p><b>Total : 1 375 €</b></p> <p>Taux de subvention : 50 %</p>   |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Financement dans le cadre des missions des référents semences et plants des Chambres d'agriculture (cf. fiche B1)</li><li>• Financement dans le cadre des missions des référents semences et plants des Chambres d'agriculture (cf. fiche B1)</li></ul> <p>Coordination et expertise technique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Chambres d'agriculture : <b>1 375 €</b></li><li>• FNAMS : Prise en charge dans le cadre de la convention annuelle FNAMS - Région</li></ul> |
| 11. Participation autres financeurs |   |

## CAP Semences et Plants 2019-2023

### AXE C : Anticiper le changement climatique pour s'adapter, l'atténuer pour durer

#### Action C.2: Préserver les ressources en eau avec des systèmes plus économes et plus efficaces en eau

|  |   |
|--|---|
| <p>1. Contexte et problématique de la filière</p>  | <p>L'irrigation est un facteur essentiel de rendement en production de semences et plants. Une mauvaise alimentation en eau des plantes est un élément limitant pour implanter et produire des semences de qualité.</p> <p>Les ressources en eau sont fragiles et ces dernières années, la multiplication des périodes de sécheresse se confirme. Les agriculteurs-multiplicateurs doivent apporter l'eau à des périodes-clés afin qu'elle soit le mieux valorisée selon les besoins propres à chaque espèce ou groupe d'espèces.</p> <p>Dans le Cap Filière Semences et Plants de 1<sup>ère</sup> génération, un « Référentiel technique sur les besoins en eau en production de semences en région Centre » a été publié en mars 2013. Il précise pour une majorité des espèces multipliées en région Centre – Val de Loire, les phases culturales durant lesquelles la culture ne doit pas subir de stress hydrique et les besoins en eau durant ces périodes.</p> <p>Depuis 2013, des expérimentations ont permis de mettre à jour ces références et d'en élaborer de nouvelles pour d'autres cultures. Ce référentiel technique est à actualiser et compléter.</p> <p>De plus, des solutions d'irrigation plus économes en eau sont développées et utilisées dans d'autres filières, voire d'autres pays, mais ne sont pour l'instant pas utilisées par la filière Semences et Plants par manque de connaissances et de références sur ces productions. C'est le cas notamment des systèmes de goutte-à-goutte enterrée, très utilisée en maraichage, arboriculture et dans d'autres pays pour les productions de semences (Etats-Unis).</p> |
| <p>2. Objectifs de la filière</p>  | <p>Mettre à jour le « Référentiel technique sur les besoins en eau en production de semences en région Centre » de mars 2013 avec les derniers résultats disponibles.</p> <p>Evaluer les intérêts techniques, économiques et environnementaux de la technique du goutte-à-goutte enterrée et sa faisabilité pour la filière semences et plants.</p> <p>Identifier si d'autres solutions d'irrigation économes en eau pourraient être utilisables par la filière semences et plants.</p>   |
| <p>1. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p> | <p>Référentiel des besoins en eau :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise à jour du Référentiel avec les derniers résultats disponibles</li> <li>2. Ajout de nouvelles cultures dans le Référentiel</li> <li>3. Publication du Référentiel et diffusion auprès de tous les acteurs de la filière (agriculteurs multiplicateurs, établissements semenciers, etc) et de la gestion de l'eau et des élus.</li> </ol>  |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Apporter une expertise technique sur la technique du goutte-à-goutte enterrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faisabilité sur les semences et plants (taille des parcelles, pression nécessaire, dispositifs, ...)</li> <li>- Intérêts techniques : meilleure efficacité de l'eau pour le multiplicateur, répartition de l'eau sur la parcelle, limitation des pertes, ...)</li> <li>- Intérêts économiques : coûts de ces solutions par rapport aux gains potentiels</li> <li>- Intérêts environnementaux (économies d'eau)</li> </ul> <p>Identifier si d'autres solutions d'irrigation économes en eau utilisables par la filière Semences et Plants existent dans d'autres filières et/ou dans d'autres pays.</p> |
| 2. Bénéficiaire de la subvention                         | FNAMS<br>Comité Centre et Sud  |
| 3. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du Référentiel</li> <li>- Des références techniques, économiques, environnementales et de faisabilité de l'utilisation des goutte-à-goutte enterrés pour la filière semences et plants.</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de fiches créées /mises à jour</li> <li>- Nombre d'exemplaires du Référentiel distribués</li> <li>- Réalisation de l'expertise technique sur le goutte-à-goutte enterré</li> </ul>   |
| 4. Calendrier de mise en œuvre                           | <p>Référentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour : 2021-2022</li> <li>- Publication : 2022-2023</li> </ul> <p>Expertise technique sur le goutte-à-goutte enterré : 2020</p>   |
| 5. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | FNAMS  |
| 6. Partenariat   | Comité Centre et Sud / FNAMS / Végépolys Valley  |
| 7. Coût total estimé                                     | <p><b>Total : 19 950 €</b><br/> <b>FNAMS : 15 550 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du référentiel : 8 jours + 800 € de frais impression soit <b>5 200 €</b></li> <li>- Expertise sur le goutte-à-goutte : 15 jours + 2 100 € d'études soit <b>10 350 €</b></li> </ul> <p><b>Comité Centre et Sud : 4 400 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du référentiel : 8 jours</li> </ul>  |
| 8. Aide Régionale  | <b>9 975 €, 50% du coût de l'action</b>  |
| 9. Participation autres financeurs                       |  |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>   |  |
|---|--|
| <b>AXE C : Anticiper le changement climatique pour s'adapter, l'atténuer pour durer</b>                                       |  |
| <b>Action C.3 : Optimiser l'utilisation de l'eau pour sécuriser la filière semences et s'adapter au changement climatique</b> |  |
| 1. Contexte et problématique de la filière  | <p>L'eau est un facteur de production à enjeu majeur pour la filière semences et plants, pour des questions d'accès aux contrats de multiplication, de qualité et de sécurisation de la production.</p> <p>Par ailleurs, au regard du changement climatique, les systèmes de cultures doivent s'adapter et optimiser les pratiques d'irrigation. L'utilisation d'outil de pilotage qui aide à la décision d'irriguer sur la base de bilans hydriques en temps réel, devient primordiale.</p> <p>Ces outils existent, mais manquent de références sur les cultures spécifiques que sont les porte-graines. Les références nécessitent d'être complétées et affinées pour être intégrées dans ces outils d'aide à la décision (OAD).</p> <p>Pour les plants de pomme de terre, un OAD est également utilisé depuis quelques années, mais il est nécessaire de continuer à caler le pilotage de la culture en fonction des stades culturaux et des types de variétés.</p> |
| 2. Objectifs de la filière  | <p>Compléter ou obtenir les données sur les coefficients culturaux, les besoins en eau et les stades de sensibilité de quelques cultures porte-graine très présentes en région Centre Val de Loire : carottes, oignons, betteraves, et persil.</p> <p>Ces données serviront dans une 2<sup>ème</sup> étape au paramétrage des outils d'aide à la décision sur le pilotage de l'irrigation comme Net-Irrig des chambres d'agriculture. Les données obtenues pourront être également valorisées dans d'autres outils de pilotage de l'irrigation.</p> <p>Pour les plants de pomme de terre l'OAD Bipode sera utilisé sur différentes variétés, pour conduire l'irrigation au plus près des besoins de la culture. Pour cette espèce, la diversité génétique entraîne une diversité importante de comportement au champ.</p>  |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention   | <p style="text-align: center;"><b><u>Semences porte graine</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>1. Suivi des essais</u></b></p> <p>Il s'agit d'observations à réaliser sur une parcelle en place chez un agriculteur. Un essai est en place en 2019 dans le Cher, ce suivi sera réalisé également en 2020, 2021 et 2022 sur diverses cultures, dans divers contextes pédoclimatiques de la région.</p> <p>1 essai = 1 parcelle/1 culture</p> <p>Les étapes de l'expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation (contact agriculteur, pose de jalons et pluviomètre, sondes tensiométriques, estimation RU) = 2 jours</li> <li>- Suivi (stades culturaux, enracinement, pluviomètre, sondes tensiométriques, prélèvements de sol, ...) = 1 jour, 1 fois par semaine en avril et septembre, 2 fois par</li> </ul>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>semaine entre mai et août = 2x3 mois stagiaire CA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fosse pendant floraison =1 jour de conseiller pédologie</li> <li>- Analyses des résultats du suivi et mise en forme du compte-rendu = 5 jours</li> </ul> <p>Soit 8 000 € pour 1 essai : 8 jours de travail + stagiaires.</p> <p>La FNAMS apportera un appui technique sur cette action pour le suivi des essais, la validation des protocoles et des résultats.</p> <p>4 essais par an seront menés sur la région Centre – Val de Loire par les Chambres départementales d’agriculture.</p> <p><b>2. <u>Pilotage de l’action</u></b><br/>La Chambre d’agriculture du Cher, pilote de l’action, réunira les partenaires annuellement pour déterminer les essais de l’année à venir (choix des sites et des cultures) et ajuster les protocoles, pour faire le bilan des essais de l’année d’avant et structurer les comptes rendus sur un modèle commun, puis réalisera une synthèse régionale.<br/>4 jours / an</p> <p><b>3. <u>Valorisation des résultats</u></b><br/>Des rencontres techniques seront organisées autour de la filière semences, pour valoriser les acquis de ces suivis, pour promouvoir les méthodes de pilotage et d’optimisation de l’irrigation en cultures porte-graine.<br/>1 rencontre aura lieu tous les ans, sur la région Centre – Val de Loire.</p> <p><b><u>Plant de pomme de terre</u></b><br/>Acquisition de références sur la variabilité génétique et les stades culturaux importants de la culture : initiation de tubérisation, grossissement des tubercules, maturité de la végétation en fin de cycle. Définition des besoins en eau sur plusieurs types de variétés, sans compromettre le potentiel de rendement commercial. Ces études seront menées dans des parcelles agriculteurs dans différents types de sols de la région Centre – Val de Loire.</p> |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | Chambres d’agriculture départementales<br>Comité Centre et Sud   |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de références dans l’objectif de calibrer les outils d’aide à la décision pour le pilotage de l’irrigation sur les cultures porte-graines principales, et sur les plants de pomme de terre, de la région Centre – Val de Loire.</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d’essais réalisés</li> <li>- Comptes-rendus et synthèses des essais</li> <li>- Nombre de rencontres techniques auprès des multiplicateurs</li> </ul>   |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | 2019-2022  |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de                         | Chambre d’agriculture du Cher  |

|   |  |
|---|--|
| l'action                                  |  |
| 8. Partenariat                            | Comité Centre et Sud / FNAMS   |
| 9. Coût total estimé                      | <p><b>Total : 131 750 €</b></p> <p><b><u>Obtention des coefficients cultureux en semences :</u></b></p> <p><b>Chambres départementales : 89 350 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 essai « test » en 2019 pour valider le protocole soit <b>8 000 €</b></li> <li>- 3 essais / an = <b>72 000€</b> au total</li> <li>- Animation : 1 journée en 2019 et 4 jours / an en 2020, 2021 et 2022 = <b>7 150 €</b></li> <li>- Valorisation : 1j / an x 4 ans = <b>2 200 €</b></li> </ul> <p><b><u>Paramétrage de Bipode : 42 400 €</u></b></p> <p><b>Comité Centre et Sud :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>28 000 €</b> d'expérimentation</li> <li>- <b>14 400 €</b> de transfert (aide à la prise en main de l'outil, plaquettes d'informations, fiches pratiques, supports de présentation, réunions techniques de groupes, ...)</li> </ul> |
| 10. Aide Régionale                        | <p><b>82 495 €, dont :</b></p> <p>Chambres d'agriculture : <b>60 015€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>56 000 €</b> d'expérimentation à 70%</li> <li>- <b>3 575 €</b> d'animation du réseau</li> <li>- Valorisation des résultats : <b>440 €</b> (20% région) et <b>1 760 €</b> (80 % FEADER) action de transfert.</li> </ul> <p>Comité Centre et Sud : <b>22 480 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>19 600 €</b> d'expérimentation à 70%</li> <li>- <b>2 880 €</b> (20% région) et <b>11 520 €</b> (80 % FEADER) action de transfert</li> </ul>   |
| <b>97</b> Participation autres financeurs | Europe   |

**CAP Semences et Plants 2019-2023**

**AXE C : Anticiper le changement climatique pour s'adapter, l'atténuer pour durer**

**Action C.4 : Répondre aux sollicitations des multiplicateurs sur les questions de ressource en eau pour sécuriser leurs productions**

|   |   |
|---|---|
| <p>1. Contexte et problématique de la filière</p> | <p>Plusieurs facteurs de production sont primordiaux dans la production de semences et de plants. L'eau est un facteur essentiel pour toutes les productions agricoles. Pour les productions de semences et de plants, elle peut même être un facteur déterminant pour la production de certaines espèces et souvent une des clés d'entrée pour l'obtention des contrats.</p> <p>En production de semences et plants, l'aspect qualitatif des récoltes est prioritaire au rendement. Plus que la quantité, ces productions demandent des apports d'eau à des stades clés des cultures qui sont souvent différents des besoins des cultures de consommation. L'irrigation des cultures porte-graine et des plants, et en particulier des cultures à forte valeur ajoutée, permet aussi de sécuriser les productions. Sécuriser la production, c'est assurer le maintien des exploitations, mais aussi l'approvisionnement de tout l'aval de la filière (usines de semences, distributeurs, etc.), soit un tissu d'emploi et économique important pour la région Centre – Val de Loire.</p> <p>Enfin, l'accès à l'eau est un facteur favorisant la diversité des espèces cultivées. En région Centre – Val de Loire, région dont la pluviométrie est l'une des plus faibles de France, l'irrigation a permis d'introduire de nouvelles cultures qui doivent satisfaire à des cahiers des charges exigeants : légumes de plein champ, pomme de terre, multiplication de semences et des plants.</p> <p>Pour conclure, l'irrigation fournit aux agriculteurs des atouts techniques, économiques et commerciaux précieux. L'irrigation contribue à sécuriser et à diversifier les productions agricoles, elle est devenue le passage obligé pour la plupart des productions à haute valeur ajoutée et technicité, contribuant ainsi au maintien de la position concurrentielle de la Région Centre – Val de Loire dans ce secteur.</p> |
| <p>2. Objectifs de la filière</p>                 | <p>Répondre au questionnement d'un multiplicateur, ou d'un groupe, concernant l'accès à la ressource en eau (création d'une retenue d'eau, d'un forage ou toute autre ressource disponible), et son utilisation optimisée dans une optique de préservation de la ressource en adéquation avec le PACC (Plan d'Adaptation au Changement Climatique).</p>   |
| <p>3. Contenu de l'action</p>                     | <p>Proposer un accompagnement de pré-projet sur l'accès</p>   |

|  |  |
|--|--|
| + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention | à la ressource eau, et son utilisation (conseil en irrigation), par des représentants départementaux (référénts Irrigation des Chambre départementales d'agriculture).<br><br>Cet accompagnement s'insère dans une optique de préservation de la ressource par un accès maîtrisé et un usage optimisé. Il devra prendre en compte les volumes disponibles sur chaque secteur.  |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                             | Chambres d'agriculture du Centre – Val de Loire  |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi     | Indicateurs de résultats :<br>- Permettre aux nouveaux multiplicateurs de sécuriser leur exploitation par l'accès à la ressource en eau tout en veillant à un usage optimisé dans une perspective de changement climatique.<br><br>Indicateurs de suivi :<br>- Nombre de sollicitations de multiplicateurs<br>- Nombre de sollicitations d'agents techniques   |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                               | 2019-2023  |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                    | Chambre régionale d'agriculture du Centre – Val de Loire   |
| 8. Partenariat   |  |
| 9. Coût total estimé   | <b>31 200 €</b> , dont :<br>- Accompagnement de projets (en binôme avec un conseiller irrigation), environ 6 dossiers sur la région sur la période du projet (3 000 €/dossier), soit <b>18 000€</b><br><br>- Sensibilisation des conseillers de Chambre d'agriculture en charge des dossiers eau et semences : 12 jours sur l'ensemble du CAP soit <b>6 600 €</b><br><br>- Animation générale par un référent régional (CA45) : 3 j /an, soit <b>6 600 €</b> |
| 10. Aide Régionale   | Pas de demande de financement  |
| 11. Participation autres financeurs                          |  |

**CAP Semences et Plants 2019-2023**

**AXE D : Développer des cultures de services avec et pour la filière semences et plants**

**Action D.1 : Mettre au point un mélange mellifère utilisable en jachère pluriannuelle et compatible avec la filière semences**

|   |  |
|---|--|
| <p>1. Contexte et problématique de la filière</p>   | <p>Cette étude sur la mise au point d'un mélange mellifère utilisable en jachère pluriannuelle et adapté aux zones de production de semences potagères a débuté en 2016. A l'origine de cette étude, un conflit d'usage en 2012 entre les multiplicateurs de semences et notamment les fédérations de chasseurs et les apiculteurs. En effet, les jachères « environnement en faune sauvage », financées par les fédérations des chasseurs, à base essentiellement de phacélie et surtout de mélilot jaune (présent en 2e année de jachère) étaient suspectées de détourner les abeilles domestiques des champs de carotte porte-graine (location de ruches par les agriculteurs pour assurer la pollinisation des cultures porte-graine). Une expérimentation a été menée de 2016 à 2018 et a permis de concevoir un mélange « semences » qui a été testé en grandes parcelles chez des multiplicateurs volontaires.</p> <p>A l'issue de ces deux années d'expérimentation, les partenaires du projet poursuivent l'expérimentation et font évoluer la composition du mélange afin d'améliorer l'implantation (modalités de broyage hivernal en étude pour améliorer le recouvrement) et l'intérêt du mélange pour les syrphes (auxiliaire de culture et insectes pollinisateurs important pour la carotte porte-graine).</p> |
| <p>12. Objectifs de la filière</p>  | <p>Tester la nouvelle composition du mélange « semences » et de suivre son implantation et son évolution dans le temps selon le type de sol et selon son mode de gestion (broyage hivernal ou non).</p> <p>Vérifier son intérêt pour les insectes pollinisateurs et pour la faune sauvage.</p> <p>Suivre l'évolution du mélange « semences » élaboré fin 2016 et resté en place pour une 3e année d'implantation sur l'une parcelles implantées en 2017.</p> <p>Promouvoir ce mélange auprès des différents acteurs du territoire : coopératives et distributeurs, négoce, fédérations des chasseurs, groupes de développement agricoles, etc.</p>   |
| <p>13. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p> | <p>Tester le mélange « semences 2 » sur 5 ou 6 sites ayant des profils différents (forme de la jachère, type de sol différent...) de 2019 à 2021</p> <p>Compléter les données déjà disponibles sur le mélange « semences 1 » sur le site de Cormainville (28) en 2019 (évolution en matière de recouvrement et de diversité). Cette expérimentation sera menée par la FNAMS,</p>   |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>l'association Hommes &amp; Territoires ainsi que la Fédération Nationale des Chasseurs.</p> <p>Promouvoir ce mélange « semences » auprès des acteurs agricoles (coopératives, négoce, distributeurs) à partir de 2020 via des visites des jachères et via des outils de communication (flyer, articles dans la presse ou via internet...). La diffusion et la promotion du mélange « semences » seront assurées principalement par les Chambres départementales d'agriculture via leur réseau.</p> <p>Une journée régionale à destination de tous les acteurs de la filière (coopératives, négoce, distributeurs, fédérations de chasse, etc) et des élus sera organisée en 2020 pour présenter les résultats de cette expérimentation et promouvoir le mélange « semences ».</p> <p>L'établissement Jouffray Drillaud qui est un partenaire privilégié sur cette action depuis le début commencera la commercialisation du mélange, mais des actions de promotion de ce mélange « semences » seront organisées auprès d'autres établissements semenciers en 2021 afin qu'ils perçoivent l'intérêt de proposer ces mélanges à la multiplication et à la vente.</p> <p>Au cours ce CAP Filière 3G, une attention particulière sera portée sur le lien entre la filière semences et la filière apicole. La filière semences est impliquée dans le CAP Filière apiculture au travers les actions C.1 « Rencontres pollinisation porte-graine » et C.2 « Mise en place d'un label de pollinisation en culture porte-graine ».</p> |
| 14. Bénéficiaire de la subvention                         | <p>FNAMS</p> <p>L'association Hommes et Territoires</p> <p>Fédération Régionale des Chasseurs</p> <p>Chambre régionale de l'Agriculture CRACVL</p> <p>Chambre départementale du Loiret</p> <p>Chambre départementale d'Eure-et-Loir</p> <p>Chambre départementale du Loir-et-Cher</p>  |
| 15. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commercialiser un mélange « semences » à coût modéré destiné à la mise en place de jachère mellifère pluriannuelle, adapté à la zone de multiplication des semences et répondant aux besoins des apiculteurs et des fédérations des chasseurs</li> <li>- Promouvoir ce mélange « semences » dans la région de manière à ce qu'il soit disponible et utilisé sur le territoire par l'ensemble des acteurs agricoles.</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse annuelle des résultats d'expérimentation (2019 à 2021)</li> <li>- Nombre de journée de promotion du mélange « semences »</li> <li>- Finalisation et commercialisation du mélange « semences » - contact avec plusieurs établissements semenciers</li> </ul>  |

|  |   |
|--|---|
|  | - Nombre de points de vente du mélange « semences »   |
| 16. Calendrier de mise en œuvre            | 1. Expérimentation : 2019-2021<br>2. Promotion du mélange « semences » : 2021-2022  |
| 17. Pilote de la mise en œuvre de l'action | FNAMS   |
| 18. Partenariat                            | Hommes et Territoires, la Chambre régionale d'agriculture, les chambres départementales du 28, 41 et 45, la Fédération Régionale des Chasseurs, l'ONCFS, l'ADAPIC, l'établissement semencier Jouffray-Drillaud et la FNAMS  |
| 19. Coût total estimé                      | <b>Total : 108 185 €</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FNAMS : 33 385 €</b> d'expérimentation</li> <li>- <b>Hommes et Territoires : 33 550 €</b>, 61 jours d'expérimentation</li> <li>- <b>FRC : 18 150 €</b>, 33 jours d'expérimentation</li> <li>- <b>CRACVL, CA28, CA41, CA45 : 19 800 €</b>, 3 jours / an sur 3 ans</li> <li>- <b>GNIS : promotion auprès des établissements semenciers : 6 jours soit 3 300 €</b></li> <li>- 1 journée régionale en 2020 : voir fiche E2</li> </ul> |
| 20. Aide Régionale                         | <b>Total : 65 170 €</b> , dont<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>FNAMS : 23 370 €</b> (expérimentations à 70%)</li> <li>- <b>Hommes et Territoires : 23 485 €</b> (expérimentations à 70%)</li> <li>- <b>FRC : 12 705 €</b> (expérimentations à 70%)</li> <li>- <b>Chambres : 3 960 €</b> (20 % région) <b>et 15 840 €</b> (80 % FEADER) action de transfert.</li> <li>- <b>GNIS : 1 650 (50 %)</b></li> <li>- <b>Journée régionale : voir fiche E2</b></li> </ul>                           |
| 21. Participation autres financeurs        | Europe  |

## CAP Semences et Plants 2019-2023

### AXE D : Développer des cultures de services avec et pour la filière semences et plants

#### Action D.2 : Développer la production de semences d'espèces locales à destination des cultures de service

|   |  |
|---|--|
| <p>1. Contexte et problématique de la filière</p> | <p>Les maîtres d'ouvrages, les gestionnaires d'espaces, les agriculteurs qui mettent et mettront en place des cultures de services souhaitent de plus en plus utiliser des plantes sauvages de provenance locale pour leurs projets d'aménagements ou de restauration dans différents milieux.</p> <p>En effet, pour l'aménagement ou la restauration des milieux (agricoles, urbains et naturels), les végétaux sauvages de provenance locale sont une nécessité écologique, agronomique et économique. Les caractéristiques génétiques acquises localement par la flore sauvage au fil des siècles lui confèrent en effet un avantage lorsque celle-ci est utilisée dans son territoire d'origine : meilleure résistance aux maladies et ravageurs, meilleure fonctionnalité écologique et accueil pour la faune. Par ailleurs, le changement climatique et ses conséquences imposent d'autant plus de s'y intéresser afin d'améliorer la capacité de résilience des territoires agricoles.</p> <p>D'autres pays européens ont déjà développé des filières d'approvisionnement en végétaux d'origine sauvage et des signes de qualité garantissant l'origine géographique. En France, la Fédération des Conservatoires Botanique, l'Afac-Agroforesteries et Plante &amp; cité ont mis en place depuis 2014 la marque collective « Végétal Local » pour garantir et contrôler l'origine de ces végétaux sauvages au travers d'un cahier des charges détaillé et rigoureux, prévoyant un système de contrôle (assuré par des auditeurs indépendants) et une traçabilité. Les semences de base sont prélevées dans le milieu naturel de chaque territoire, la production est garantie d'origine locale, elle garantit que les végétaux conservent leur diversité génétique et une bonne adaptation à court et long terme. Au travers d'un cahier des charges détaillé et rigoureux, prévoyant un système de contrôle (assuré par des auditeurs indépendants) et une traçabilité, Végétal Local est une marque pour toute une palette de végétaux. L'utilisation des végétaux d'origine sauvage pour la restauration des milieux naturels, semi-naturel et de la biodiversité prend alors tout son sens dans ce cadre.</p> <p>Dans un souci de cohérence écologique, 11 régions biogéographiques ont été définies comme trame réglementaire de la marque. Notre région Centre – Val de Loire appartient à la zone bassin Parisien Sud.</p> <p>En région Centre – Val de Loire, les arbres et arbustes locaux sont déjà utilisés et promus par de nombreux acteurs. Concernant les semences d'herbacés, plusieurs acteurs commencent à utiliser des semences labélisées « Végétal</p> |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
|   | <p>Local »* : Association Hommes et Territoires, Réseau Agrifaune (FDSEA, ONCFS, Fédération de Chasseurs, Chambres d'agriculture), collectivités, sociétés d'autoroute, Cabinet Luciole ...</p> <p>Une des attentes formulées lors du séminaire du Cap-filière Semences de 2019 a été de « développer la production de semences d'espèces locales à destination des cultures de service ». En effet, les cultures de services doivent être développées pour accompagner l'agriculture de demain limitant l'usage des produits phytosanitaires, optimisant les services que peut rendre la nature et la rendant plus résiliente, notamment par rapport au changement climatique.</p> <p>Par ailleurs, ce type de semences intéresse fortement d'autres acteurs non agricoles : grands aménageurs (autoroute, RTE, GRDF, SNCF...), collectivités... Un marché est donc susceptible d'exister et son développement potentiel doit être accompagné afin d'en cerner les enjeux, les besoins et les questionnements par rapport à ces « nouvelles semences ».</p> <p>Une « étude de marché » préalable au développement d'actions semble pertinente afin d'évaluer les enjeux, les besoins actuels et futurs en différentes espèces de semences sauvages et locales, acteurs (producteurs, utilisateurs), questionnements...</p> |
| 2. Objectifs de la filière  | <p>1. Evaluer les enjeux et besoins actuels et futurs (agricoles et non agricoles) en espèces locales en région Centre – Val de Loire et identifier les parties prenantes.</p> <p>2. Apporter des informations aux structures susceptibles d'être intéressées par cette filière et susciter l'émergence d'une filière régionale de production de semences locales de qualité, disponibles à l'achat et permettant de développer des cultures de services utilisables en agriculture pour la restauration de bordures de champs, des couverts favorables aux pollinisateurs et aux auxiliaires des cultures, ainsi que dans les autres milieux urbains et naturels...</p>  |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention | <p>1. Evaluation des enjeux et besoins en région Centre – Val de Loire en espèces locales auprès des producteurs et utilisateurs potentiels agricoles et non agricoles.</p> <p>2. Mise réseau des différents acteurs et questionnements possibles sur ces espèces non certifiées (qualité germinative, pureté spécifique, conservation, comportement sur le terrain, expérimentations...).</p> <p>3. Actions en faveur de la production en région Centre – Val de Loire : à définir à partir des points 1 et 2.</p>   |
| 4. Bénéficiaire de la subvention  | Hommes et Territoires, FNAMS, GNIS  |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi                            | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une production locale de semences pour les cultures de service</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p>  |

|   |  |
|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude réalisée</li> <li>- Nombre de partenaires non agricoles contactés</li> </ul>  |
| 6. Calendrier de mise en œuvre            | 2020-2023  |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action | GNIS   |
| 8. Partenariat                            | Acteurs du développement, producteurs de semences, lycées agricoles, associations, acteurs impliqués dans la démarche végétal local (récoltants, producteurs, utilisateurs...)   |
| 9. Coût total estimé                      | <b>Total : 30 300 €</b><br><b>GNIS : 5 jours / an soit 11 000 €</b><br>Etude sur les enjeux et les besoins : <b>5 000€</b><br><b>Hommes et Territoires : 5 jours / an soit 11 000 €</b><br><b>FNAMS : 6 jours soit 3 300 €</b> |
| 10. Aide Régionale                        | 50 % du coût de l'action soit : <b>15 150 €</b>  |
| 11. Participation autres financeurs       |  |

## CAP Semences et Plants 2019-2023

### AXE D : Développer des cultures de services avec et pour la filière semences et plants

#### Action D.3 : Communiquer sur les cultures de services et leurs intérêts et prévenir les conflits d'usage

|   |  |
|---|--|
| <p>1. Contexte et problématique de la filière</p> | <p>L'usage de plantes de services et notamment les intercultures, se développe. Leur intérêt agronomique est reconnu et elles peuvent contribuer pleinement à la transition agroécologique. Les cultures de service peuvent être réparties en plusieurs catégories : les intercultures (plantes semées entre deux cultures principales), les dérobées (plantes semées entre deux cultures principales dans le but d'être récoltées) et les plantes de couvert (pour couvrir le sol de manière permanente) ou bien un mélange des notions précédentes.</p> <p>Elles peuvent servir à maîtriser le salissement des parcelles et limiter les apports d'engrais azotés, à augmenter l'autonomie fourragère des exploitations ou servir de réservoir de biodiversité, à lutter contre l'érosion ou même à améliorer la structure du sol.</p> <p>Mais beaucoup d'agriculteurs ne considèrent pas ces cultures avec l'expertise technique nécessaire et ne considèrent que les contraintes réglementaires liées à la PAC et à la Directive Nitrates. Certains agriculteurs cherchent avant tout à minimiser leurs coûts, sans forcément réfléchir à la manière d'optimiser les bienfaits agronomiques.</p> <p>Le développement des cultures de service est bénéfique pour filière semences. En effet, elles sont composées notamment fourragères, graminées ou légumineuses, même si l'on y trouve également des céréales, des protéagineux ou des crucifères. Toutes ces espèces peuvent être multipliées en région Centre Val de Loire. Le développement des cultures de service permettra un maintien de ces productions sur la région.</p> <p>Cependant, les agriculteurs, mais également une partie des organismes agricoles (organismes de recherche, associations, chambres d'agriculture, etc) ignorent souvent les problèmes qu'elles peuvent avec d'autres cultures et notamment les productions de semences. C'est le cas notamment de certaines espèces extrêmement mellifères comme la phacélie qui peuvent « détourner » des abeilles domestiques des parcelles de semences sur lesquelles elles doivent assurer la pollinisation. Cela peut entraîner des conflits usages entre les agriculteurs multiplicateurs (qui louent les ruches à des apiculteurs) et les personnes ayant semé ces cultures de service pour d'autres motifs. Le développement des cultures de service dans les zones de production de semences doit donc se faire de façon concertée entre tous les acteurs.</p> |
| <p>2. Objectifs de la filière</p>                 | <p>Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt des cultures de</p>   |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>service et leurs atouts dans la rotation.</p> <p>Sensibiliser les agriculteurs et les différents porteurs de projets agricoles aux problématiques liées à l'utilisation des plantes de couverts et des intercultures dans les zones de production de semences et plants.</p>  |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention | <p>Elaboration d'un document de communication régional pour sensibiliser les agriculteurs et les porteurs de projets de la région Centre - Val de Loire aux différents atouts des cultures de service et aux problématiques qu'elles peuvent engendrer.</p> <p>Rédaction du document, choix des illustrations, relecture = 3 jours. Suivi de l'impression et mise à disposition pour diffusion = 2 jours.</p> <p>Diffusion de ce document de synthèse</p>  |
| 4. Bénéficiaire de la subvention  | GNIS   |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi                            | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance par les utilisateurs finaux des intérêts agronomiques et économiques des plantes de services et des intercultures</li> <li>- Meilleure prise en compte des interactions entre les espèces présentes dans les mélanges de couvert ou d'intercultures et certaines productions de semences</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :40</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de documents diffusés</li> </ul> |
| 6. Calendrier de mise en œuvre  | <p>1. Rédaction du document : 2020</p> <p>2. Diffusion : 2020-2023</p>   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action   | GNIS   |
| 8. Partenariat  | GNIS / CRACVL / Hommes et Territoires  |
| 9. Coût total estimé  | <b>5 750 €</b> : 5 jours + frais d'impression (3000 €)   |
| 10. Aide Régionale  | Pas de demande de financements   |
| 11. Participation autres financeurs   |  |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>  |   |
|--|---|
| <b>AXE E : Communiquer sur les semences et plants certifiés, les atouts de la filière et son projet et piloter le projet</b> |   |
| <b>Action E.1 : Communiquer sur les avantages des semences et plants certifiés</b>   |   |
| 1. Contexte et problématique de la filière   | <p>La région Centre-Val de Loire est une des régions où le taux d'utilisation de semences certifiées est le plus faible, notamment en céréales à paille et fourragères. Les services apportés par la semence certifiée ne sont pas suffisamment mis en avant. Le désengagement de l'utilisation de semences certifiées sur certaines espèces pourrait compromettre les efforts de recherche de variétés adaptées aux conditions agronomiques régionale.</p> <p>Par ailleurs, les utilisateurs ne connaissent absolument pas le travail d'une station de semences et ce qu'implique le cahier des charges de la certification officielle des semences, ni le temps mis par les sélectionneurs pour créer de nouvelles variétés.</p> <p>Par ailleurs, le lycée agricole de Nermont (28) devrait proposer à la rentrée 2019/20 une option semences du BTS APV, et réfléchir à la mise en place d'une licence professionnelle « expérimentation » destinée à permettre de mieux répondre à des besoins qui ont été exprimés par des entreprises semencières de la région. Ce projet est l'occasion de communiquer sur la recherche variétale et de développer un pôle de formation régional sur le sujet des semences</p> |
| 2. Objectifs de la filière   | Communiquer sur les services apportés par la semence certifiée auprès des prescripteurs et des utilisateurs de semences   |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention  | <p>Rencontres individuelles auprès de distributeurs de la région Centre Val de Loire pour leur présenter la filière semencière, la création variétale et les atouts de semences certifiées pour les agriculteurs.</p> <p>Participation à des salons permettant de toucher directement la cible utilisateurs.</p> <p>Interventions dans l'enseignement supérieur agricole.</p> <p>Développement d'un partenariat avec le lycée agricole de Nermont pour mettre en place une licence professionnelle telle qu'identifiée.</p>   |
| 4. Bénéficiaire de la subvention   | GNIS  |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi   | <p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Augmentation des taux d'utilisation des semences certifiées en région Centre – Val de Loire</p> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contacts auprès de la distribution agricole (coopératives et négoce) : contacts individuels ou réunions régionales</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions et de présences du GNIS lors de salons régionaux à dominante professionnelle</li> <li>- Nombre d'interventions du GNIS dans les formations supérieures agricoles (BTS, ingénieurs, masters, ...)</li> </ul>   |
| 6. Calendrier de mise en œuvre            | 2019-2023   |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action | GNIS  |
| 8. Partenariat                            | GNIS / FNAMS / Etablissements semenciers / Comité Centre et sud   |
| 9. Coût total estimé                      | <p><b>65.800 € dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 116 jours d'animation soit <b>63 800 €</b></li> <li>- <b>2 000 €</b> pour des actions en partenariat avec le lycée de Nermont (organisation de visites notamment)</li> </ul>   |
| 10. Aide Régionale                        | <p><b>2 000 €,</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de demande de financements sur les jours d'animation</li> <li>- <b>2 000 €</b> des actions en partenariat avec le lycée de Nermont- : financement à 100 % des frais de déplacement et de repas des élèves lors de visite notamment.</li> </ul> |
| 11. Participation autres financeurs       |   |

| <b>CAP Semences et Plants 2019-2023</b>  |  |
|--|--|
| <b>Axe E : Communiquer sur les semences et plants certifiés, les atouts de la filière et son projet et piloter le projet</b> |  |
| <b>Action E.2 : Communiquer sur les atouts de la filière, améliorer sa visibilité et piloter le projet</b>                   |  |
| 1. Contexte et problématique de la filière   | <p>Les acteurs de la filière (agriculteurs-multiplicateurs, acteurs économiques ou du développement) n'ont pas tous connaissance du dispositif CAP Filière et des actions inscrites dans le projet.</p> <p>La visibilité et la cohérence de la filière, des métiers, de l'identité semences de la région et les dispositifs CAP Filière étaient peu développées avant la mise en place du CAP 2G. Un travail de communication a été mis en place entre 2015 et 2019 avec la création d'une charte graphique commune à tous les CAP Filières fin 2018 et la création d'un site internet commun en 2019. Les partenaires du CAP Filière Semences et Plants doivent maintenant s'approprier et utiliser ses outils. Le site internet doit être régulièrement mis à jour.</p>  |
| 2. Objectifs de la filière   | <p>Développer la visibilité de la filière semences et plants en région Centre – Val de Loire (la filière, ses métiers, le projet CAP Filière, l'identité « semences » de la région, etc) par l'organisation de journées de promotion de la filière.</p> <p>Mettre à jour et déployer les différents outils de communication.</p> <p>Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions du CAP Semences.</p>  |
| 3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention  | <p><b>Communication :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisation de la journée de signature officielle du CAP Filière Semences et Plants « 3<sup>ème</sup> génération »</li> <li>2. Organisation d'une « journée de filière » en 2021 à destination des élus de la région.</li> <li>3. Organisation de deux journées « esprit de filière » à destination des organismes de développement et économiques : Chambres départementales, enseignement, établissements semenciers, centres de gestion. Présentation de la filière, des cultures en région, infos économiques et techniques sur les cultures, visites d'exploitations, des actions du CAP Filière, etc.</li> <li>4. Organisation d'une journée régionale pour présenter et promouvoir le mélange « semences » de l'action d'expérimentation des jachères mellifères</li> <li>5. Mise à jour de la plaquette de présentation du CAP pour le lancement du 3G et des différents outils de communication (banderoles, kakémonos, site internet, etc).</li> <li>6. Création et envoi d'une newsletter semestrielle à destination des producteurs et des acteurs de la filière. Les thématiques abordées seront : avancement du CAP, zoom sur des actions, actualités, ...</li> </ol> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>Pilotage du projet :</b><br/>La mise en œuvre du CAP Filière nécessite un travail d'animation qui est confié à deux personnes chargées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions,</li> <li>- Négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs,</li> <li>- Préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels,</li> <li>- Informer sur le projet et son avancement,</li> <li>- Recueillir les besoins,</li> <li>- Évaluer les actions et si nécessaire faire évoluer certaines actions (notamment à l'occasion du bilan à mi-parcours),</li> <li>- Animer le comité de filière (convocation, compte-rendu, logistique, etc.).</li> </ul>   |
| 4. Bénéficiaire de la subvention                         | Chambre régionale d'agriculture du Centre – Val de Loire<br>FNAMS   |
| 5. Indicateur(s) de résultats et de indicateurs de suivi | <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avancement des actions du projet</li> <li>- Réalisation des actions</li> </ul> <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature du CAP 3G</li> <li>- Mise en place d'outils de communication et opérations de diffusion</li> <li>- Nombre de Newsletter diffusées</li> <li>- Nombre de retours dans la presse agricole locale</li> </ul>   |
| 6. Calendrier de mise en œuvre                           | <p>Mi 2019 – mi 2023<br/>Journée de signature officielle : automne 2019<br/>Journée de filière : 2021<br/>Journées « esprit filière » : 2020 et 2022</p>  |
| 7. Pilote de la mise en œuvre de l'action                | Chambre régionale d'agriculture du Centre – Val de Loire<br>FNAMS   |
| 8. Partenariat   | Ensemble des intervenants de la filière   |
| 9. Coût total estimé                                     | <p><b>Total : 121 115 €</b></p> <p><b>Pilotage du projet :</b><br/><b>FNAMS</b> : 12 765 €, soit 35 jours en 2019, total sur 4 ans :<br/><b>38 315 €</b></p> <p><b>CRA Centre Val de Loire</b> : 15 jours par an soit <b>33 000 €</b></p> <p><b>Communication :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Signature du CAP 3G et outils de communication (plaquette de lancement du CAP, kakémonos, banderoles, ...) : <b>4 000 €</b></li> <li>2. Journée de filière (2 forums + 1 journée élus + 1 journée sur jachères mellifères + outils de communication) : 4 x 8 000 € = <b>32 000 €</b></li> <li>3. Journée « esprits filières » : 2 x 300 € = <b>600 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FNAMS : 300 € / journée pour impression de supports</li> </ul> </li> <li>4. Création et envoi d'une newsletter semestrielle : <b>13 200 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de la trame de la Newsletter : 2 x 550 € =</li> </ul> </li> </ol> |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | <p>1 100€ / an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en forme graphique de la newsletter : 1 jour x 2 x 550 € = 1 100 € / an</li> <li>- Coordination : 1 jour x 2 x 550 € = 1 100 € / an</li> </ul>   |
| 10. Aide Régionale                  | <p><b>Total : 20 300 €</b></p> <p><b>Pilotage du projet</b> : conventions annuelles entre CRA CVL et Région et entre FNAMS et Région</p> <p><b>Communication : 20 300 €</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Journée de signature : prise en charge de 100 % des dépenses externes, plafonné à <b>4 000€</b></li> <li>2. Journée régionale de filière (2 forums + 1 journée élus) : 50% soit <b>16 000 €</b></li> <li>3. Journées esprits filière : 50 % soit <b>300 €</b></li> <li>4. Newsletter : via la convention annuelle CRACVL et Région</li> </ol> |
| 11. Participation autres financeurs |   |

## BUDGET PREVISIONNEL CAP SEMENCES 3EME GENERATION

| LIBELLE ACTIONS   | OBJECTIFS ACTION   | COORDINATEUR       | COUT SUR 4 ANS (HT) | DEMANDE FINANCEMENT REGION  | Subvention Région | FEADER          | 0. Communication actions du CAP | 1. Animation actions collectives | 2. Investissements | 3. Conseils | 4. Expérimentation | 5. Transfert   | 6. Etudes      | 7. Promotion | 8. Autres  |
|---|--|--------------------|---------------------|---|-------------------|-----------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------|--------------------|----------------|----------------|--------------|------------|
| <b>AXE A : Faire évoluer les pratiques par l'expérimentation, la recherche et l'innovation pour accélérer la transition agro-écologique</b> |  |                    |                     |   |                   |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |                |                |              |            |
| Action A.1 : Obtenir des références technico-économiques sur des itinéraires plus économes en intrants                                      | Mettre en place des expérimentations pour développer des techniques alternatives, utilisables en Agriculture Conventiionnelle et en Agriculture Biologique   | Pilote : FNAMS     | 164 576 €           | Expérimentation FNAMS   | 49 373 €          |                 |                                 |                                  |                    |             | 49 373 €           |                |                |              |            |
|   |  |                    | 71 400 €            | Expérimentation CCS   | 49 980 €          |                 |                                 |                                  |                    |             | 49 980 €           |                |                |              |            |
|   |  |                    | 17 600 €            | Transfert FNAMS   |                   | 0 €             |                                 |                                  |                    |             |                    | 0 €            |                |              |            |
|   |  |                    | 20 800 €            | Transfert CCS   | 4 160 €           | 16 640 €        |                                 |                                  |                    |             |                    | 4 160 €        |                |              |            |
|   |  |                    | 9 000 €             | Investissement matériel FNAMS   | 2 700 €           |                 |                                 | 2 700 €                          |                    |             |                    |                |                |              |            |
|   |  |                    | <b>283 376 €</b>    | <b>Total demande Région</b>   | <b>106 213 €</b>  | <b>16 640 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>0 €</b>                       | <b>2 700 €</b>     | <b>0 €</b>  | <b>99 353 €</b>    | <b>4 160 €</b> | <b>0 €</b>     | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> |
| Action A.2 : Comprendre l'écologie des ravageurs pour adapter de nouveaux moyens de lutte alternative                                       | Mieux connaître l'apion du trèfle violet pour identifier des moyens de lutte alternative.  | Pilote : FNAMS     | 15 000 €            | Bibliographie, recherche de partenaires, mise en relation avec les laboratoires | 1 500 €           |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |                | 1 500 €        |              |            |
|   |  |                    | 37 900 €            | Expérimentation FNAMS   | 11 370 €          |                 |                                 |                                  |                    |             |                    | 11 370 €       |                |              |            |
|   |  |                    | <b>52 900 €</b>     | <b>Total demande Région</b>   | <b>12 870 €</b>   | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>                      | <b>0 €</b>                       | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>11 370 €</b>    | <b>0 €</b>     | <b>1 500 €</b> | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> |
| Action A.3 : Concevoir et s'approprier les nouvelles technologies au service de la filière Semences et Plants                               | Collecter, centraliser et diffuser les caractéristiques sur les nouvelles technologies utilisables en semences et plants. Mobiliser les acteurs de l'AgTech sur les besoins de la filière. Evaluer l'intérêt technico- | Pilote : VEGEPOLYS | 22 600 €            | Animation de l'action + étude technico-économique des solutions VEGEPOLYS       | 0 €               |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |                |                |              |            |
|   |  |                    | 2 200 €             | Participation aux groupes de travail FNAMS                                      | 0 €               |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |                |                |              |            |
|   |  |                    | 5 500 €             | Participation aux groupes de travail CCS  | 2 750 €           |                 |                                 | 2 750 €                          |                    |             |                    |                |                |              |            |
|   |  |                    | 3 300 €             | Test des solutions au champ FNAMS   | 0 €               |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |                |                |              |            |
|   |  |                    | 8 800 €             | Test des solutions au champ CCS   | 6 160 €           |                 |                                 |                                  |                    |             |                    | 6 160 €        |                |              |            |
|   |  |                    | 2 200 €             | Transfert FNAMS   | 0 €               |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |                |                |              |            |

| LIBELLE ACTIONS    | OBJECTIFS ACTION  | COORDINATEUR | COUT SUR 4 ANS (HT) | DEMANDE FINANCEMENT REGION  | Subvention Région | FEADER          | 0. Communication actions du CAP | 1. Animation actions collectives | 2. Investissements | 3. Conseils | 4. Expérimentation | 5. Transfert   | 6. Etudes      | 7. Promotion | 8. Autres  |            |
|--------------------|---|--------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|-----------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------|--------------------|----------------|----------------|--------------|------------|------------|
|                    | économique des solutions. Tester et déployer ces solutions. |              |                     |                             |                   |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |                |                |              |            |            |
|                    |   |              | <b>44 600 €</b>     | <b>Total demande Région</b> | <b>8 910 €</b>    | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>                      | <b>2 750 €</b>                   | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>6 160 €</b>     | <b>0 €</b>     | <b>0 €</b>     | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> |
| <b>TOTAL AXE A</b> |   |              | <b>380 876 €</b>    | <b>TOTAL DEMANDE REGION</b> | <b>127 993 €</b>  | <b>16 640 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>2 750 €</b>                   | <b>2 700 €</b>     | <b>0 €</b>  | <b>116 883 €</b>   | <b>4 160 €</b> | <b>1 500 €</b> | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> |

**AXE B : Renouveler et développer les réseaux de multiplicateurs pour maintenir les productions de semences et plants en région Centre Val de Loire, en leur proposant un accompagnement pour optimiser leurs performances technico-économiques »**

|   |   |                  |                  |   |                 |            |            |                 |            |                 |            |            |            |            |            |            |  |  |
|---|---|------------------|------------------|---|-----------------|------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--|--|
| Action B.1 : Favoriser l'installation des agriculteurs-multiplicateurs et le développement de leurs exploitations | Fournir aux potentiels candidats à la multiplication, ainsi qu'aux multiplicateurs déjà en activité, des données technico-économiques leur permettant de démarrer et de développer sereinement leur production. | Pilote : CRA-CVL | 66 000 €         | Accompagnement individuel des agriculteurs-multiplicateurs                                | 33 000 €        |            |            |                 |            | 33 000 €        |            |            |            |            |            |            |  |  |
|   |   |                  | 66 000 €         | Promotion collective de la filière semences et plants                                     | 33 000 €        |            |            | 33 000 €        |            |                 |            |            |            |            |            |            |  |  |
|   |   |                  | Voir fiche E2    | Deux Forums Semences  | Voir fiche E2   |            |            |                 |            |                 |            |            |            |            |            |            |  |  |
|   |   |                  | <b>132 000 €</b> | <b>Total demande Région</b>   | <b>66 000 €</b> | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> | <b>33 000 €</b> | <b>0 €</b> | <b>33 000 €</b> | <b>0 €</b> |  |  |
| Action B.2 : Accompagner les agriculteurs-multiplicateurs dans la transmission de leur entreprise                 | Mieux connaître les profils des agriculteurs-multiplicateurs et identifier les besoins en renouvellement pour les prochaines années. Sensibiliser les agriculteurs-   | Pilote : CRA CVL | 16 500 €         | Diagnostic sur les besoins en renouvellement  | 8 250 €         |            |            |                 |            |                 |            |            |            |            |            | 8 250 €    |  |  |
|   |   |                  | 48 125 €         | Accompagnement transmission auprès des exploitations ayant une activité de multiplication | 24 063 €        |            |            | 24 063 €        |            |                 |            |            |            |            |            |            |  |  |
|   |   |                  | 3 300 €          | Aide animation générale CRACVL  | 0 €             |            |            |                 |            |                 |            |            |            |            |            |            |  |  |

| LIBELLE ACTIONS   | OBJECTIFS ACTION   | COORDINATEUR                  | COUT SUR 4 ANS (HT)     | DEMANDE FINANCEMENT REGION   | Subvention Région       | FEADER     | 0. Communication actions du CAP | 1. Animation actions collectives | 2. Investissements | 3. Conseils | 4. Expérimentation | 5. Transfert | 6. Etudes      | 7. Promotion | 8. Autres  |  |
|---|--|-------------------------------|-------------------------|--|-------------------------|------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------|--------------------|--------------|----------------|--------------|------------|--|
|   | multiplicateurs par un conseil stratégique sur les conditions de transmissibilité d'une exploitation. Aider les agriculteurs-multiplicateurs à préparer la transmission de leur exploitation et faciliter le transfert des savoir-faire.   |                               |                         |  |                         |            |                                 |                                  |                    |             |                    |              |                |              |            |  |
|   |  |                               | <b>67 925 €</b>         | <b>Total demande Région</b>  | <b>32 313 €</b>         | <b>0 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>24 063 €</b>                  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>8 250 €</b> | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> |  |
| Action B.3 : Accompagner les agriculteurs multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques : renforcer l'accompagnement des nouveaux multiplicateurs pour sécuriser le démarrage de leur production | Mettre en relation entre multiplicateurs expérimentés et nouveaux multiplicateurs pour faciliter l'intégration dans la filière, partager les expériences, accompagner le démarrage de nouvelles productions et maintenir dans le temps une activité de production de semences chez les nouveaux multiplicateurs. | Pilote : COMITE CENTRE ET SUD | 3 300 €<br><br>22 000 € | Rencontres entre nouveaux et multiplicateurs expérimentés FNAMS<br><br>Rencontres entre nouveaux et multiplicateurs expérimentés CCS | 1 650 €<br><br>11 000 € |            |                                 | 1 650 €<br><br>11 000 €          |                    |             |                    |              |                |              |            |  |

| LIBELLE ACTIONS  | OBJECTIFS ACTION  | COORDINATEUR   | COUT SUR 4 ANS (HT) | DEMANDE FINANCEMENT REGION                                  | Subvention Région | FEADER     | 0. Communication actions du CAP | 1. Animation actions collectives | 2. Investissements | 3. Conseils | 4. Expérimentation | 5. Transfert | 6. Etudes       | 7. Promotion | 8. Autres      |
|--|---|----------------|---------------------|---|-------------------|------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------|--------------------|--------------|-----------------|--------------|----------------|
|  |   |                | <b>25 300 €</b>     | <b>Total demande Région</b>                                 | <b>12 650 €</b>   | <b>0 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>12 650 €</b>                  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>     |
| Action B.4 : Accompagner les agriculteurs multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques : optimiser les charges de matériel spécifique aux semences et plants                         | Cartographier le matériel spécifique aux semences en région Centre Val de Loire avec leurs caractéristiques. Apporter des éléments pour optimiser ses charges de matériel.  | Pilote : FNAMS | 35 150 €            | Cartographie du matériel et optimisation des charges FNAMS  | 17 575 €          |            |                                 |                                  |                    |             |                    |              | 17 575 €        |              |                |
|  |   |                | 5 500 €             | Cartographie du matériel et optimisation des charges FRCUMA | 2 750 €           |            |                                 |                                  |                    |             |                    |              | 2 750 €         |              |                |
|  |   |                | <b>40 650 €</b>     | <b>Total demande Région</b>                                 | <b>20 325 €</b>   | <b>0 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>0 €</b>                       | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>20 325 €</b> | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>     |
| Action B.5 : Accompagner les agriculteurs multiplicateurs pour améliorer leurs performances technico-économiques : rendre les agriculteurs autonomes sur la démonstration d'outils ou de techniques innovantes | Rendre les agriculteurs autonomes pour organiser chez eux sur leurs exploitations des démonstrations ou visites, en créant une boîte à outil et des outils de communication | Pilote : FNAMS | 5 850 €             | Kit "démonstration" pour les agriculteurs                   | 2 925 €           |            |                                 |                                  |                    |             |                    |              |                 |              | 2 925 €        |
|  |   |                | <b>5 850 €</b>      | <b>Total demande Région</b>                                 | <b>2 925 €</b>    | <b>0 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>0 €</b>                       | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>   | <b>2 925 €</b> |

| LIBELLE ACTIONS  | OBJECTIFS ACTION  | COORDINATEUR                   | CO UT SU R 4 AN S (HT ) | DEMANDE FINANCEMENT REGION   | Subventio n Région | FEADE R          | 0. Communic ation actions du CAP | 1.Anima tion actions collectiv es | 2. Investissem ents | 3. Conse ils | 4.Expériment ation | 5. Transfert | 6. Etude s | 7. Promot ion | 8. Autr es |
|--|---|--------------------------------|-------------------------|--|--------------------|------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|--------------|--------------------|--------------|------------|---------------|------------|
| Action B.6 : Accompagner les investissements des agriculteurs multiplicateurs                                | Soutenir les agriculteurs multiplicateurs dans leurs investissements afin de répondre aux marchés, à l'évolution des conditions de production et ainsi permettre à la région Centre-Val de Loire de conserver son avantage compétitif en matière de production de semences. | Pilote : CRA CVL               | 4 000 000 €             | Aide aux investissements   | 300 000 €          | 210 000 €        |                                  |                                   | 300 000 €           |              |                    |              |            |               |            |
|  |   |                                | <b>4 000 000 €</b>      | <b>Total demande Région</b>  | <b>300 000 €</b>   | <b>180 000 €</b> | <b>0 €</b>                       | <b>0 €</b>                        | <b>300 000 €</b>    | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> | <b>0 €</b>    | <b>0 €</b> |
| Action B.7 : Développement de groupes de multiplicateurs pour répondre aux enjeux de demain                  | Aider à la mise en place des groupes d'agriculteurs sur des thématiques innovantes.   | Pilote : FNAMS                 | 5 500 €                 | Groupes d'agriculteurs innovants FNAMS   | 0 €                |                  |                                  | 0 €                               |                     |              |                    |              |            |               |            |
|  |   |                                | <b>5 500 €</b>          | <b>Total demande Région</b>  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>       | <b>0 €</b>                       | <b>0 €</b>                        | <b>0 €</b>          | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> | <b>0 €</b>    | <b>0 €</b> |
| Action B.8 : Améliorer l'attractivité des métiers de la filière et faire face aux difficultés de recrutement | Encourager les agriculteur-multiplicateurs à porter un discours positif et attractif sur leur activité. Attirer des candidats vers les  | Pilotes : FNAMS, GNIS, CRA CVL | 4 400 €<br>8 400 €      | Valorisation régionale de la campagne "vocation semencier"<br><br>Cartographie des besoins en main d'œuvre | 0 €<br>4 200 €     |                  |                                  |                                   |                     |              |                    |              | 4 200 €    |               |            |

| LIBELLE ACTIONS   | OBJECTIFS ACTION  | COORDINATEUR    | COUT SUR 4 ANS (HT)                       | DEMANDE FINANCEMENT REGION   | Subvention Région                                      | FEADER           | 0. Communication actions du CAP | 1. Animation actions collectives | 2. Investissements | 3. Conseils     | 4. Expérimentation | 5. Transfert | 6. Etudes                     | 7. Promotion | 8. Autres      |
|---|---|-----------------|---|--|--|------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|--------------|-------------------------------|--------------|----------------|
|   | métiers de la filière afin de garantir les besoins nécessaires en ressources humaines.  |                 |   |  |  |                  |                                 |                                  |                    |                 |                    |              |                               |              |                |
|   |   |                 | <b>12 800 €</b>                           | <b>Total demande Région</b>  | <b>4 200 €</b>   | <b>0 €</b>       | <b>0 €</b>                      | <b>0 €</b>                       | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>4 200 €</b>                | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>     |
| <b>TOTAL AXE B</b>  |   |                 | <b>4 290 025 €</b>                        | <b>TOTAL DEMANDE REGION</b>  | <b>438 413 €</b>                                       | <b>180 000 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>69 713 €</b>                  | <b>300 000 €</b>   | <b>33 000 €</b> | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>32 775 €</b>               | <b>0 €</b>   | <b>2 925 €</b> |
| <b>AXE C : Anticiper le changement climatique pour s'adapter, l'atténuer pour durer</b>                                     |   |                 |   |  |  |                  |                                 |                                  |                    |                 |                    |              |                               |              |                |
| Action C.1 : Adapter les systèmes de production de semences et plants aux évolutions climatiques                            | Co-construire avec les agriculteurs multiplicateurs leurs systèmes de production de demain, adaptés aux évolutions climatiques et résilients aux aléas.                                     | Pilote : CRACVL | 22 000 €<br>6 600 €<br>2 750 €<br>2 750 € | Formalisation des cas-types + évolution des indicateurs CAS<br>Coconception des nouveaux systèmes CAS<br>Coordination et expertise technique CA (Réfèrent climat)<br>Coordination et expertise technique FNAMS | 0, voir fiche B1<br>0, voir fiche B1<br>1 375 €<br>0 € |                  |                                 | 1 375 €                          |                    |                 |                    |              |                               |              |                |
|   |   |                 | <b>34 100 €</b>                           | <b>Total demande Région</b>  | <b>1 375 €</b>   | <b>0 €</b>       | <b>0 €</b>                      | <b>1 375 €</b>                   | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>                    | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>     |
| Action C.2: Préserver les ressources en eau en développant des systèmes d'irrigation plus économes et plus efficaces en eau | Mettre à jour le « Référentiel technique sur les besoins en eau en production de semences en région Centre ». Evaluer les intérêts techniques, économiques et environnementaux du goutte-à- | Pilote : FNAMS  | 5 200 €<br>4 400 €<br>10 350 €            | Mise à jour du référentiel des besoins en eau FNAMS<br>Mise à jour du référentiel des besoins en eau CCS<br>Expertise technique sur le goutte-à-goutte enterré FNAMS   | 2 600 €<br>2 200 €<br>5 175 €                          |                  |                                 |                                  |                    |                 |                    |              | 2 600 €<br>2 200 €<br>5 175 € |              |                |

| LIBELLE ACTIONS   | OBJECTIFS ACTION  | COORDINATEUR    | COUT SUR 4 ANS (HT) | DEMANDE FINANCEMENT REGION  | Subvention Région | FEADER          | 0. Communication actions du CAP | 1. Animation actions collectives | 2. Investissements | 3. Conseils | 4. Expérimentation | 5. Transfert | 6. Etudes      | 7. Promotion | 8. Autres  |  |
|---|---|-----------------|---------------------|---|-------------------|-----------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------|--------------------|--------------|----------------|--------------|------------|--|
|   | goutte enterrée et sa faisabilité. Identifier si d'autres solutions d'irrigation économes en eau pourraient être utilisables par la filière.                      |                 |                     |   |                   |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |              |                |              |            |  |
|   |   |                 | <b>19 950 €</b>     | <b>Total demande Région</b>   | <b>9 975 €</b>    | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>                      | <b>0 €</b>                       | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>9 975 €</b> | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> |  |
| Action C.3 : Optimiser l'utilisation de l'eau pour sécuriser la filière semences et s'adapter au changement climatique              | Compléter les données de paramétrage de différents OAD de pilotage de l'irrigation (Net-Irrig, Bipode)  | Pilote : CA18   | 80 000 €            | Suivi des essais sur les références irrigation en porte-graine, pilotage de l'action et valorisation des résultats CA18 | 56 000 €          |                 |                                 |                                  |                    |             | 56 000 €           |              |                |              |            |  |
|   |   |                 | 7 150 €             | Animation du réseau d'essais CA18   | 3 575 €           |                 | 3 575 €                         |                                  |                    |             |                    |              |                |              |            |  |
|   |   |                 | 2 200 €             | Valorisation des résultats  | 440 €             | 1 760 €         |                                 |                                  |                    |             |                    | 440 €        |                |              |            |  |
|   |   |                 | 28 000 €            | Acquisition de référence pour l'OAD en plants de pomme de terre CCS*  | 19 600 €          |                 |                                 |                                  |                    |             |                    | 19 600 €     |                |              |            |  |
|   |   |                 | 14 400 €            | Transfert CCS résultats références irrigation en plants de pomme de terre   | 2 880 €           | 11 520 €        |                                 |                                  |                    |             |                    |              |                |              |            |  |
|   |   |                 | <b>131 750 €</b>    | <b>Total demande Région</b>   | <b>82 495 €</b>   | <b>13 280 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>3 575 €</b>                   | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>75 600 €</b>    | <b>440 €</b> | <b>0 €</b>     | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> |  |
| Action C.4 : Répondre aux sollicitations des multiplicateurs sur les questions de ressource en eau pour sécuriser leurs productions | Répondre au questionnaire d'un multiplicateur, ou d'un groupe, concernant l'accès à la ressource en eau (création d'une retenue d'eau, d'un forage ou toute autre | Pilote : CRACVL | 24 600 €            | Accompagnement des projets d'accès à l'eau + animation générale   | 0 €               |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |              |                |              |            |  |
|   |   |                 | 6 600 €             | Sensibilisation des conseillers   | 0 €               |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |              |                |              |            |  |

| LIBELLE ACTIONS    | OBJECTIFS ACTION                                    | COORDINATEUR | COUT SUR 4 ANS (HT) | DEMANDE FINANCEMENT REGION  | Subvention Région | FEADER          | 0. Communication actions du CAP | 1. Animation actions collectives | 2. Investissements | 3. Conseils | 4. Expérimentation | 5. Transfert | 6. Etudes      | 7. Promotion | 8. Autres  |
|--------------------|---|--------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|-----------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------|--------------------|--------------|----------------|--------------|------------|
|                    | ressource disponible), et son utilisation optimisée |              |                     |                             |                   |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |              |                |              |            |
|                    |   |              | <b>31 200 €</b>     | <b>Total demande Région</b> | <b>0 €</b>        | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>                      | <b>0 €</b>                       | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>     | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> |
| <b>TOTAL AXE C</b> |   |              | <b>217 000 €</b>    | <b>TOTAL DEMANDE REGION</b> | <b>93 845 €</b>   | <b>13 280 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>4 950 €</b>                   | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>75 600 €</b>    | <b>440 €</b> | <b>9 975 €</b> | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> |

#### AXE D : Développer des cultures de services avec et pour la filière semences et plants

|  |  |                |                  |  |                 |                 |            |                |            |            |                 |                |            |            |            |
|--|--|----------------|------------------|--|-----------------|-----------------|------------|----------------|------------|------------|-----------------|----------------|------------|------------|------------|
| Action D.1 : Mettre au point un mélange mellifère utilisable en jachère pluriannuelle et compatible avec la filière semences | Tester la nouvelle composition du mélange « semences » et de suivre son implantation et son évolution dans le temps selon le type de sol et selon son mode de gestion. Vérifier son intérêt pour les insectes pollinisateurs et pour la faune sauvage. | Pilote : FNAMS | 33 385 €         | Expérimentation jachères mellifères FNAMS                              | 23 370 €        |                 |            |                |            |            | 23 370 €        |                |            |            |            |
|  |  |                | 33 550 €         | Expérimentation jachères mellifères H&T                                | 23 485 €        |                 |            |                |            |            | 23 485 €        |                |            |            |            |
|  |  |                | 150 €            | Expérimentation jachères mellifères FRC                                | 12 705 €        |                 |            |                |            |            | 12 705 €        |                |            |            |            |
|  |  |                | 300 €            | Lien avec les établissements semenciers                                | 1 650 €         | 1 650 €         |            |                |            |            |                 |                |            |            |            |
|  |  |                | 19 800 €         | 1 Journée régionale pour présenter et promouvoir le mélange "semences" | voir fiche E2   |                 |            |                |            |            |                 |                |            |            |            |
|  |  |                | 19 800 €         | Diffusion et communication CRACVL, CA28, CA41, CA45                    | 3 960 €         | 15 840 €        |            |                |            |            | 3 960 €         |                |            |            |            |
|  |  |                | <b>108 185 €</b> | <b>Total demande Région</b>  | <b>65 170 €</b> | <b>15 840 €</b> | <b>0 €</b> | <b>1 650 €</b> | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> | <b>59 560 €</b> | <b>3 960 €</b> | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> |
| Action D.2 : Développer la production de semences d'espèces locales à destination des cultures de service - Val de Loire     | Evaluer les enjeux et besoins actuels et futurs en espèces locales en région Centre - Val de Loire   | Pilote : GNIS  | 5 000 €          | Etude sur les enjeux et besoin   | 2 500 €         |                 |            |                |            |            |                 |                | 2 500 €    |            |            |
|  |  |                | 11 000 €         | Animation du réseau GNIS   | 5 500 €         | 5 500 €         |            |                |            |            |                 |                |            |            |            |
|  |  |                | 11 000 €         | Animation, expertise sur la culture de ces espèces H&T                 | 5 500 €         | 5 500 €         |            |                |            |            |                 |                |            |            |            |

| LIBELLE ACTIONS  | OBJECTIFS ACTION   | COORDINATEUR  | CO UT SU R 4 AN S (HT ) | DEMANDE FINANCEMENT REGION                                   | Subventio n Région | FEADE R    | 0. Communic ation actions du CAP | 1.Anima tion actions collectiv es | 2. Investissem ents | 3. Conse ils | 4.Expériment ation | 5. Transfert | 6. Etude s     | 7. Promot ion | 8. Autr es |  |
|--|--|---------------|-------------------------|--|--------------------|------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|--------------|--------------------|--------------|----------------|---------------|------------|--|
|  | et identifier les parties prenantes. Apporter des informations aux structures susceptibles d'être intéressées par cette filière et susciter l'émergence d'une filière régionale de production de semences locales.   |               | 3 300 €                 | Expertise sur la culture de ces espèces FNAMS                | 1 650 €            |            |                                  | 1 650 €                           |                     |              |                    |              |                |               |            |  |
|  |  |               | <b>30 300 €</b>         | <b>Total demande Région</b>                                  | <b>15 150 €</b>    | <b>0 €</b> | <b>0 €</b>                       | <b>12 650 €</b>                   | <b>0 €</b>          | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>2 500 €</b> | <b>0 €</b>    | <b>0 €</b> |  |
| Action D.3 : Communiquer sur les cultures de services et leurs intérêts et prévenir les conflits d'usage | Sensibiliser les agriculteurs et les différents porteurs de projets agricoles à l'intérêt des cultures de service et leurs atouts dans la rotation, et aux problématiques liées à l'utilisation des plantes de couverts et des intercultures dans les zones de production de semences et plants. | Pilote : GNIS | 5 750 €                 | Rédaction et diffusion du document de communication régional | 0 €                |            |                                  |                                   |                     |              |                    |              |                |               |            |  |
|  |  |               | <b>5 750</b>            | <b>Total demande Région</b>                                  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b> | <b>0 €</b>                       | <b>0 €</b>                        | <b>0 €</b>          | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>     | <b>0 €</b>    | <b>0 €</b> |  |

| LIBELLE ACTIONS    | OBJECTIFS ACTION | COORDINATEUR | COUT SUR 4 ANS (HT) | DEMANDE FINANCEMENT REGION  | Subvention Région | FEADER          | 0. Communication actions du CAP | 1. Animation actions collectives | 2. Investissements | 3. Conseils | 4. Expérimentation | 5. Transfert   | 6. Etudes      | 7. Promotion | 8. Autres  |
|--------------------|------------------|--------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|-----------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------|--------------------|----------------|----------------|--------------|------------|
|                    |                  |              | €                   |                             |                   |                 |                                 |                                  |                    |             |                    |                |                |              |            |
| <b>TOTAL AXE D</b> |                  |              | <b>144 235 €</b>    | <b>TOTAL DEMANDE REGION</b> | <b>80 320 €</b>   | <b>15 840 €</b> | <b>0 €</b>                      | <b>14 300 €</b>                  | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>  | <b>59 560 €</b>    | <b>3 960 €</b> | <b>2 500 €</b> | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b> |

**AXE E : Communiquer sur les semences et plants certifiés, les atouts de la filière et son projet et piloter le projet**

|   |  |                         |                  |   |                 |            |                 |                |            |            |            |            |            |            |            |
|---|--|-------------------------|------------------|---|-----------------|------------|-----------------|----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Action E.1 : Communiquer sur les avantages des semences et plants certifiés                         | Communiquer sur les services apportés par la semence certifiée auprès des prescripteurs et des utilisateurs de semences  | Pilote : GNIS           | 63 800 €         | Rencontres avec les distributeurs de la région et les écoles de la région                             | 0 €             |            |                 |                |            |            |            |            |            |            |            |
|   |  |                         | 2 000 €          | Organisation de visites en partenariat avec le lycée de Nermont et les étudiants de l'option semences | 2 000 €         |            |                 | 2 000 €        |            |            |            |            |            |            |            |
|   |  |                         | <b>65 800 €</b>  | <b>Total demande Région</b>   | <b>2 000 €</b>  | <b>0 €</b> | <b>0 €</b>      | <b>2 000 €</b> | <b>0 €</b> |
| Action E.2 : Communiquer sur les atouts de la filière, améliorer sa visibilité et piloter le projet | Développer la visibilité de la filière Semences et Plants en région Centre - Val de Loire par l'organisation de journées de promotion de la filière. Mettre à jour et déployer les différents outils de communication. Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions du CAP Semences. | Pilote : CRACVL + FNAMS | 4 000 €          | Journée de signature officielle + mise à jour des documents de communication du CAP                   | 4 000 €         |            | 4 000 €         |                |            |            |            |            |            |            |            |
|   |  |                         | 32 000 €         | Journées de filière (à destination des élus, 2 forums semences et 1 journée jachères mellifères)      | 16 000 €        |            | 16 000 €        |                |            |            |            |            |            |            |            |
|   |  |                         | 600 €            | Journée "esprits filières"  | 300 €           |            | 300 €           |                |            |            |            |            |            |            |            |
|   |  |                         | 13 200 €         | Création d'une Newsletter semestrielle  | 0 €             |            |                 |                |            |            |            |            |            |            |            |
|   |  |                         | 71 315 €         | Pilotage du CAP 3G  | 0 €             |            |                 |                |            |            |            |            |            |            |            |
|   |  |                         | <b>121 115 €</b> | <b>Total demande Région</b>   | <b>20 300 €</b> | <b>0 €</b> | <b>20 300 €</b> | <b>0 €</b>     | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> |

| LIBELLE ACTIONS    | OBJECTIFS ACTION | COORDINATEUR | COUT SUR 4 ANS (HT) | DEMANDE FINANCEMENT REGION  | Subvention Région               | FEADER           | 0. Communication actions du CAP | 1. Animation actions collectives | 2. Investissements | 3. Conseils     | 4. Expérimentation | 5. Transfert   | 6. Etudes       | 7. Promotion | 8. Autres      |
|--------------------|------------------|--------------|---------------------|-----------------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|----------------|-----------------|--------------|----------------|
| <b>TOTAL AXE E</b> |                  |              | <b>186 915 €</b>    | <b>TOTAL DEMANDE REGION</b> | <b>22 300 €</b>                 | <b>0 €</b>       | <b>20 300 €</b>                 | <b>2 000 €</b>                   | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>         | <b>0 €</b>     | <b>0 €</b>      | <b>0 €</b>   | <b>0 €</b>     |
| <b>TOTAL</b>       |                  |              | <b>5 219 051 €</b>  |                             | <b>762 870 €</b>                | <b>255 760 €</b> | <b>20 300 €</b>                 | <b>93 713 €</b>                  | <b>302 700 €</b>   | <b>33 000 €</b> | <b>252 042 €</b>   | <b>8 560 €</b> | <b>46 750 €</b> | <b>0 €</b>   | <b>2 925 €</b> |
|                    |                  |              |                     |                             | Part de la subvention régionale | FEADER           |                                 |                                  |                    |                 |                    |                |                 |              |                |

**FICHE D'ANALYSE DU CONTRAT DE FILIERE « CAP semences » 2019/2023  
au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »**

| <b>Rappel : définition de l'agro-écologie</b>   |  |   |
|---|--|---|
| <p>Le ministère de l'agriculture a souhaité depuis 2012 décliner en l'adaptant à l'agriculture française le concept d'agro-écologie. Suite au travail mené par l'INRA, le concept a deux dimensions et a été ainsi formulé par le ministère :</p> <p>Il s'agit de faire progresser la performance économique, la performance environnementale (la réduction de l'empreinte écologique) et la qualité sociale des systèmes de production.</p> <p>Au-delà de cette triple performance, l'agro-écologie est en même temps une méthode de travail ou une façon de penser l'agriculture : une approche globale de l'exploitation agricole et une réflexion collective et territoriale.</p> |  |   |
| <b>Critères</b>   |  | <b>Réponses</b>   |
| <b>1 – La transition agro-écologique est une priorité de la stratégie et des enjeux de la filière</b>   | Analyse de la stratégie et des enjeux de la filière au regard de la transition agro-écologique   | Oui les enjeux 1 2 et 3. La filière s'engage résolument vers la réduction des intrants. L'approche collective est l'entrée naturelle de cette filière                               |
|   | favoriser l'approche système de l'exploitation agricole  | Oui actions B.1, B.3, B.4   |
| <b>2 – La transition agro-écologique est une priorité du programme d'actions : analyse des types d'actions favorables à l'agro-écologie, telles que définies par le Ministère de l'agriculture dans le projet agroécologique, prévues dans le contrat de filière : actions visant à ...</b>   | valoriser des échanges et réflexions au sein de collectifs   | Actions B.5 et B.7  |
|   | favoriser le lien au territoire par l'articulation entre production, transformation et distribution  | Pas concerné sur l'aspect transformation. Par contre action en direction des établissements semenciers  |
|   | améliorer la performance sociale (conditions de travail, ergonomie, emploi...)   | Oui actions A.3 en partie, B.8  |
|   | conseiller les agriculteurs pour les accompagner dans cette transition   | Oui actions B.1, B.3, B.4   |
|   | accompagner les investissements favorables à la transition agro-écologique   | Oui et en cohérence avec les financements écofito soit le matériel RTK, matériel de localisation des fertilisants, matériel nécessaire à l'utilisation d'outil d'aide à la décision |
|   | encourager l'agriculture biologique  | Action A.1  |
|   | encourager des exploitations agricoles plus autonomes et résilientes qui diminuent leur empreinte écologique par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serres, à l'énergie, à la consommation d'eau, aux échanges entre éleveurs et céréaliers, à la mise au point de matériel et équipements moins polluants et plus ergonomiques, à la recherche de nouveaux débouchés, à | Oui actions C.2, C.3  |

|   |   |   |
|---|---|---|
|   | l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, la reconquête de biodiversité naturelle                                     |   |
|   | réduire l'utilisation des phytosanitaires   | Oui actions A.1, A.2, A.3                               |
|   | diminuer les recours aux antibiotiques vétérinaires   | Pas concerné  |
|   | permettre une meilleure gestion des terres et des sols en travaillant sur le stock de carbone et la biodiversité des sols     | non   |
|   | développer l'agroforesterie et autres systèmes de production très performants sur le plan environnemental (permaculture...)   | non   |
|   | sélectionner des semences et plants adaptées aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (dont changement climatique) | Au cœur de ce CAP en particulier action A.1, C1,        |
|   | encourager l'apiculture   | Action D1 et nouvelles actions prévues à la mi-parcours |
| <b>3 – La transition agro-écologique est traduite dans les financements du contrat de filière</b>   | le projet global est agro-écologique  | Oui   |
|   | des actions spécifiques relèvent de la transition agro-écologique   | Montant 59% du CAP                                      |
|   | des bonifications des aides pour les systèmes les plus favorables à l'agro-écologie sont proposées                            | Bonification des investissements car semences           |
| <b>4 – Le CAP filière présente des actions antagonistes sur la transition agro-écologique</b>   |   | non   |
| <p><b>Analyse générale du contrat de filière au regard de la transition agro-écologique par la direction de l'agriculture :</b></p> <p><b>La filière semence est la première étape de la transition agro écologique par la multiplication de semences adaptées aux enjeux de demain. Les professionnels ont à cœur de faire vivre cette transition dans leurs pratiques : recherche de solutions innovantes pour diminuer l'impact sur l'environnement de l'utilisation d'intrants (expérimentation, investissement spécifique), optimisation de la gestion de l'eau, partenariat avec la filière apicole. Les enjeux sociaux sont aussi abordés en particulier concernant la main d'œuvre saisonnière pour laquelle la filière recherche des solutions alternatives à l'utilisation de groupements d'employeur étrangers qui se développent sur le territoire. Enfin, la filière cherche toujours à avoir une approche collective des sujets qui se traduit par la mise en place de groupe de multiplicateurs innovants et le développement d'un réseau de multiplicateurs assurant un soutien, entre pairs, des nouveaux multiplicateurs.</b></p> |   |   |